



Voyez les offres de Gaston  
Taux d'intérêt **8.9%**  
dans le cahier des sports

WEEDON AUTOMOBILES  
7777  
877-2833  
11877  
INC.

## ÉTHIOPIE C7

### Les rebelles préparent l'assaut à Addis-Abeba



Des résidents de la capitale éthiopienne observent le corps d'une victime des affrontements entre les rebelles et les forces du gouvernement.

# Les policiers de la SQ blanchis

□ L'enquête du coroner démontre que le caporal Lemay n'a pas été tué accidentellement à Oka

Rolande PARENT Montréal (PC)

Le caporal Marcel Lemay de la Sûreté du Québec (SQ), qui a perdu la vie lors de l'opération policière menée contre des Mohawks, le 11 juillet dernier à Oka, n'a été tué ni par un de ses collègues ni par sa propre arme, même si le projectile retiré de son corps est du même calibre que celui utilisé par la SQ.

Le coroner en chef adjoint, Dr Paul G. Dionne, note en effet dans son rapport rendu public hier que le projectile mortel retiré du corps du caporal Lemay était de calibre .223, soit du même diamètre que les projectiles dont se servent les agents de la SQ.

Se basant sur des études balistiques, le coroner Dionne indique que le projectile mortel était «de type chemisé full metal jacket» (chemise de cuivre) avec une partie de la pointe en acier alors que ceux de la SQ sont de plomb et comporte une pointe creuse.

«Cette expertise élimine la possibilité que le caporal Lemay ait été abattu par un projectile provenant de l'arme d'un de ses compagnons ou qu'il ait pu décharger son arme contre lui», écrit le coroner.

Le coroner signale en outre que celui qui a tiré le projectile mortel était placé à plus de deux mètres du caporal. Il tire cette conclusion du fait qu'aucune trace de poudre ou de fumée n'a été trouvée sur le corps ou

les vêtements du caporal Lemay à l'entrée du projectile.

Dans les jours qui ont suivi la mort du caporal Lemay, des Mohawks avaient suggéré que le policier avait été abattu par un de ses pairs ou en tombant sur son arme. Lors de la diffusion d'images tournées par un caméraman de Radio-Canada, lors de l'affrontement entre Mohawks et policiers, la bande sonore permettait d'entendre: «We have got one.»

Dans ses commentaires, le coroner soutient que la Sûreté du Québec n'avait pas tiré de coups de feu au moment où le caporal Lemay fut atteint, mais avait utilisé des gaz fumigènes et des «stunt grenades».

Il relate qu'au moment où trois agents, dont l'agent Lemay, es-

saient de rattraper un Amérindien qui venait de quitter la barricade, quatre à six coups de feu ont été tirés, suivis d'un feu nourri sans arrêt d'une durée évaluée à 19 secondes.

«Un des agents prend protection derrière trois gros arbres pendant qu'un autre note que l'agent Lemay quitte sa position pour courir en direction de cette protection derrière les arbres; l'agent qui est déjà bien protégé par les arbres note à ce moment que le caporal Lemay tombe face contre terre et d'une voix éteinte fait «AIE». Les deux mains sont de chaque côté du corps de Lemay et son arme est sous lui», poursuit le coroner.

C'est au moment où la SQ décide de procéder à l'évacuation du blessé

et à la retraite des agents que des coups de feu sont tirés par la SQ «de façon à sécuriser la retraite», écrit le coroner.

Le coroner soumet que la reconstitution de la scène démontre que le caporal Lemay était en position de combat accroupie au moment où il fut atteint par le projectile. Il aurait eu également un bras légèrement étendu puisqu'il courait vers un abri constitué de trois gros arbres.

«Cette position, poursuit le coroner, laissait à découvert son épaule et son aisselle, là où est entrée la balle».

## CASINO A5 et A11

### Magog-Orford tient prise... et Mirabel entre dans la danse

## ORDURES A3

### Deux projets majeurs: centre de tri et centre de compostage

## Pas besoin du Canada pour garder sa monnaie

— Parizeau

Lia LEVESQUE Montréal (PC)

Un Québec souverain pourrait décider seul de garder la monnaie canadienne, s'il le désire, soutient le chef péquiste Jacques Parizeau.

Devant la Chambre de commerce italienne-Canada à Montréal, et au cours d'une rencontre avec les journalistes après son allocution, M. Parizeau a affirmé que si un Québec souverain décidait de garder la monnaie canadienne, il n'aurait qu'à le déclarer. Il n'en tient qu'à lui; il n'a qu'à déclarer que la monnaie canadienne a cours légal au Québec, affirme le chef de l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale.

En conférence de presse, M. Parizeau a précisé: «Il y a des gens qui me disent 'nous Canadiens anglais, on n'acceptera jamais qu'on ait la même monnaie avec le Québec'; on me répète ça sans arrêt. Si vous venez que c'est comme ça, vous vous trompez. A supposer qu'on veuille, au Québec, garder la monnaie du Canada, ça dépend de nous. Si le Québec veut garder le dollar canadien, il le peut de façon unilatérale.»

Et, ajoute M. Parizeau, «quand tout le monde sera convaincu que techniquement, c'est comme ça que ça marche, les discussions vont avoir lieu». Mais à l'heure actuelle, «il faut convaincre tout le monde au Québec et au Canada que si le Québec veut garder la même monnaie, personne peut nous en empêcher».

M. Parizeau lui-même soulignait l'importance symbolique de la monnaie. «La monnaie, ce n'est pas seulement de l'argent, c'est beaucoup d'émotions et c'est un symbole.»

A ceux qui répliquent que si un Québec souverain garde la monnaie canadienne, il n'aurait guère d'influence sur les décisions monétaires prises par la Banque centrale, M. Parizeau répond: «Mais en avons-nous à l'heure actuelle? Comme Québécois, nous n'en avons pas.»

Le chef péquiste a été reçu poliment par des gens d'affaires italiens. Son allocution portait d'ailleurs sur les perspectives économiques d'un Québec souverain.

## Sherbrooke privée de l'aide alimentaire à l'école



Ces derniers mois, Moisson-Estrie a distribué pas moins de 5400 lunches dans des écoles de Sherbrooke et la banlieue à des élèves qui ne mangeaient pas à leur faim.

## Jusqu'à la moitié des élèves ont pourtant faim

Michel RONDEAU Sherbrooke

Dans certaines écoles de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, jusqu'à la moitié des élèves éprouvent des problèmes de malnutrition.

C'est pourquoi Marie-Andrée Dupont, organisatrice communautaire dans le cadre du programme de sensibilisation à la pauvreté de Caritas-Sherbrooke, dit ne pas comprendre que le ministre de l'Éducation, Michel Pagé, n'ait pas retenu Sherbrooke pour bénéficier du programme d'aide alimentaire aux «écoliers qui ont faim». Grâce à ce programme, des écoliers défavorisés de Québec et de Montréal recevront un petit déjeuner le matin et une collation l'après-midi.

Mme Dupont signale que Caritas travaille avec des directeurs, des professeurs, des travailleurs sociaux et des parents des écoles de la CSCS, depuis janvier dernier, pour cerner le problème de la pauvreté et, plus spécifiquement, celui de la sous-alimentation des écoliers.

«A partir de données relatives au salaire des parents, on a dressé un tableau indiquant l'indice de défavorisation des divers milieux, et nous en avons conclu qu'il y avait 11 écoles où 35 à 50 pour cent des enfants sont susceptibles d'arriver à l'école sans avoir suffisamment mangé.»

Selon un tableau de la CSCS concernant les milieux défavorisés, l'indice de défavorisation le plus élevé s'élevait à 46,39 p.c. et l'on considère qu'aux environs de 40 p.c., il révèle une situation de pauvreté notable. Les écoles les plus touchées sont St-Joseph, Bussière, Sylvestre, Larocque, Notre-Dame-des-Champs, la Source-Vive, Notre-Dame-de-la-Paix et Jean-XXIII, dont l'indice s'élevait à plus de 40 pour cent.

Les autres milieux sont aussi marqués à des degrés divers par l'appauvrissement, note Mme Dupont, et c'est ainsi que la banque alimentaire Moisson-Estrie a fourni pendant trois mois, de février à avril dernier, des aliments d'une valeur de 11 595 \$ à des enfants de plusieurs écoles.

Moisson-Estrie a distribué pas moins de 5432 lunches constitués de

biscuits, de fromage et de jambon, sans compter les yogourts, les jus, les gâteaux, etc.

Si les chiffres parlent d'eux-mêmes, Mme Dupont souligne en outre que les intervenants de toutes les écoles arrivent à des conclusions similaires. «Il est revenu souvent, par exemple, que les besoins sont plus criants à la deuxième et la quatrième semaines du mois: la première semaine, la famille compte généralement sur le chèque d'aide sociale pour se dépanner et la troisième semaine, elle compte sur les allocations familiales.»

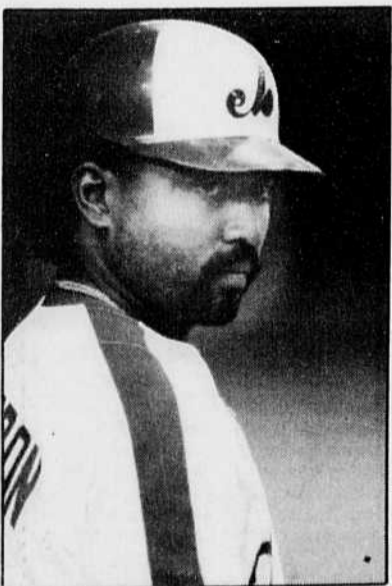
En ce sens, estime Marie-Andrée Dupont, si le ministère de l'Éducation ne pouvait assurer la mise en place d'un programme universel, il pourrait à tout le moins soulager les besoins durant les périodes les plus difficiles que la famille démunie rencontre au cours du mois.

Déception à la CSCS — A3  
Un éditorial en page B2

CHAQUE SEMAINE  
jusqu'au 30 août 1991  
participez au  
JEU-CONCOURS  
La Tribune  
VOTRE ÉPICERIE  
À NOS FRAIS  
et GAGNEZ  
UN BON D'ÉPICERIE  
d'une valeur de  
50 \$ ou 100 \$ (si abonné)  
échangeable chez votre épiciers préféré.  
29655

## TABLOÏD SPORTS

### Calderon relance les Expos sur le chemin de la victoire



De retour au jeu après trois jours de repos, Ivan Calderon a cogné deux circuits et fait produire cinq points, hier, pour conduire les Expos à un gain de 8-1 aux dépens des Phillies, à Philadelphie.

## MÉTÉO A2

(148e jour de l'année)

Variable: 26 à 10 C  
Lever du soleil: 5h05  
Coucher du soleil: 20h24  
Demain: ennuagement

## Le hasch dérivait!

Halifax (PC)

Des plongeurs de la GRC ont récupéré dimanche soir 71 ballots de hashish dans une petite baie de East Pennant, au sud de Halifax, à quelques kilomètres de l'endroit où un bateau de plaisance québécois de 19 mètres a mystérieusement coulé.

La GRC, qui croit que les deux faits sont reliés, estime la valeur de cette «prise» à 21,3 millions.

Cette «saisie» survient peu de temps après le démantèlement d'un réseau de trafic de cocaïne qui opérait entre la Colombie et la région de l'Estrie. Vingt-et-une personnes font face à la justice dans cette affaire, dont l'homme d'affaires Paulin Bolduc, qu'on croit être le cerveau de l'opération. Le transbordement de drogue aurait échoué lorsque le navire Marine transport a coulé à pic au large de Yarmouth, en Nouvelle-Écosse.

L'enquête sur la nouvelle affaire a commencé samedi après qu'un pêcheur ait rapporté avoir vu des débris, une petite tache d'huile et des ceintures de sauvetage au large de Prospect.

Les ballots, qui pèsent environ 20 kg chacun, ont été trouvés à proximité d'un quai privé.

Le sergent Garry Grant n'a pas voulu indiquer ce qui avait conduit la GRC à aller jeter un coup d'œil dans ce secteur ou pourquoi la Gendarmerie royale croit qu'il existe un lien entre la drogue et le naufrage du Paganal — identifié comme tel grâce à une plaque trouvée dans l'eau.

La police fédérale n'a pas encore plongé autour du Paganal, qui a coulé en eaux profondes au large de Betty's Island.

Quelques uns des ballots de drogue récupérés par la GRC ont été montrés aux journalistes.



Enquête réclamée — C8

## Côté prêt à défendre son «ticket» en Cour suprême

Frédéric TREMBLAY Québec (PC)

Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Marc-Yvan Côté, entend défendre jusqu'en Cour suprême, s'il le faut, le droit du Québec d'imposer un «ticket orienteur» dans les salles d'urgence des hôpitaux de la province.

Le ministre Côté réagissait ainsi à la déclaration faite vendredi par le ministre fédéral de la Santé et du Bien-être social, Benoît Bouchard, qui soutenait qu'un tel «ticket orienteur» contrevient à la loi fédérale. «Alors, évidemment, ce qu'on fera, c'est qu'on se retrouvera devant la Cour suprême, et la Cour suprême tranchera», a répliqué hier M. Côté, au cours d'un entretien avec la Presse Canadienne.

Marc-Yvan Côté a aussi précisé qu'il avait eu l'occasion de faire part directement de ses objections à son homologue fédéral.

«J'ai eu l'occasion de le rencontrer pour lui dire que je ne partageais pas son point de vue, puisque moi aussi, sur le plan légal, j'avais des avis légaux qui me disaient que c'était parfaitement légal.»

Le ministre Bouchard prétend, pour sa part, que l'imposition d'un «ticket orienteur» s'attaque au principe de l'universalité des soins de santé, ce qui va à l'encontre des normes fédérales en matière de santé.

De l'avis du ministre Bouchard, les intentions de Québec, si elles devaient se concrétiser, ne lui laisseraient pas le choix de les contester devant les tribunaux.

Par ailleurs, le ministre Côté s'est réjoui qu'Otawa ait apparemment renoncé à contester l'impôt-service, un autre aspect fondamental de sa réforme.

«L'impôt-service est, quant à lui, acceptable par le fédéral sur le plan légal, ça c'est une bonne nouvelle», a commenté le ministre Côté. D'autre part, dans le conflit qui l'oppose aux médecins, le ministre Côté a indiqué que son ministère avait «des échanges téléphoniques» avec les porte-parole de ce corps médical dans l'espoir de trouver un terrain d'entente, si possible, avant la manifestation qui doit avoir lieu demain sur la colline parlementaire.

Le ministre estime avoir envoyé «des signes d'ouverture» aux médecins lors de son allocution vendredi devant les membres de l'Association des hôpitaux du Québec.

«J'attends maintenant une réponse de porte-parole des médecins», a signalé le ministre.

Lors de son discours de vendredi, le député libéral de Charlesbourg à l'Assemblée nationale s'était notamment dit prêt à entreprendre des pourparlers sur le mode de répartition des médecins en régions, l'un des principaux irritants du projet de loi-120, faisant valoir qu'une entente était préférable à l'imposition d'une loi.

Le ministre a par contre rappelé que sa patience avait des limites. «Il me paraît évident qu'on ne pourra pas faire des journées d'étude de manière illimitée dans des centres hospitaliers pour lesquels on paye», a insisté le ministre.

M. Côté s'est cependant gardé de s'aventurer sur les moyens qu'il pourrait prendre pour empêcher les médecins de désertir les hôpitaux.

# La cour maintient les procédures contre Naessens

Sherbrooke

Le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec a rejeté, hier, la demande du chercheur Gaston Naessens, de mettre fin à des procé-



Gaston Naessens

dures de pratique illégale de la médecine portées contre lui, même si le résident de Rock Forest prétextait que le délai était devenu déraisonnable.

M. Naessens doit encore répondre à 18 chefs d'infraction à la loi médicale entre le 14 octobre 1988 et le 19 mai 1989.

M. Naessens a déjà été acquitté le

1er décembre 89, au terme d'un procès retentissant, d'accusations de négligence criminelle et de lésions au sujet de deux femmes atteintes du cancer et traitées au 714-X dans les années 83 et 84, et qui sont décédées par la suite.

Les nouvelles accusations font suite à une plainte de la Corporation professionnelle des médecins du Québec, déposée le 4 octobre 89 contre le chercheur, à qui elle reproche d'avoir posé des actes médicaux à l'égard de deux de ses agents et de sept autres personnes.

M. Naessens avait présenté sa motion d'arrêt des procédures le 19 mars dernier en invoquant que son procès n'a pas été tenu dans un délai raisonnable, un droit protégé par la charte canadienne.

Le tribunal a retranché de ce délai la période s'étendant du 8 janvier au 13 juin 90 en disant que la défense avait consenti à une remise dans cette cause.

Le procureur Roland Veilleux avait plaidé que le délai dont se plaignait M. Naessens n'était pas anormal dans la région.

Le juge Roberge motivera sa décision par écrit, mais il n'a pas eu le temps de le faire hier parce qu'il a fini de siéger trop tard.

Me Conrad Chapdelaine a obtenu une remise au 3 juin afin de s'entretenir avec son client à la suite de ce jugement.

Mais le chercheur n'avait pu assister à l'audience pour un motif personnel.

# Fradette reprend sa liberté mais ne peut plus voir sa fille

Jacques LEMOINE Sherbrooke

Steve Fradette, 25 ans, de Sherbrooke, a pu reprendre sa liberté provisoire sur conditions, dont l'une lui interdit de communiquer avec son enfant de moins de deux ans au sujet duquel il devra répondre de menaces de mort.

Fradette est cet homme qui a semé l'émoi dans l'est de Sherbrooke, dimanche après-midi, en laissant croire qu'il s'enlèverait la vie en amenant sa fille de 18 mois avec lui, dans l'au-delà.

La police est aussitôt intervenue au 1100 rue Papineau et au bout de quatre heures de discussions, Fradette est sorti de son domicile en tenant son enfant dans les bras.

L'enfant avait le gros sourire aux lèvres, selon le père de l'accusé qui était parti de Sorel pour se rendre à Sherbrooke à la suite d'un appel téléphonique lui laissant croire que son fils paraissait un peu déboussolé.

Fradette, qui avait perdu son emploi jeudi semble éprouver des problèmes avec son ancienne conjointe et avait des difficultés de transport pour reconduire sa fille chez sa mère

à Terrebonne, à la fin du week-end.

Il se trouve sous le coup d'un engagement de garder la paix en marge d'une accusation de voies de fait contre son ancienne conjointe le 16 septembre dans le district de St-Jérôme.

Me Céline Audet-Otis a réclamé la remise en liberté provisoire de son client en invoquant que l'enfant n'avait pas été exposé à un danger réel et que l'imposition de conditions seraient suffisantes pour satisfaire à la protection de la société.

Le procureur Michel Ayotte a rappelé le contexte dans lequel est survenu cet incident ainsi que la cause pendante contre l'inculpé.

Le juge Michel Côté de la Cour du Québec a souligné le rôle des tribunaux qui est de protéger la société et de prévenir la récidive.

Il a accordé un cautionnement à Fradette à condition que ce dernier s'engage à ne pas communiquer avec son enfant et sa mère pendant la durée des procédures ainsi que d'autres conditions usuelles dont des garanties personnelles souscrites par l'inculpé et le père de ce dernier.

Le tribunal a refusé la demande de la défense, qui voulait éviter que les droits de sortie du père avec son enfant soient suspendus, même s'ils devaient s'exercer à l'avenir en présence d'un tiers.

# Elle assène deux coups de couteau à son ami

Sherbrooke (ps)

Sentant menacée par son compagnon, une femme, âgée de 27 ans, lui a asséné deux coups de couteau dans le dos lors d'une altercation survenue, rue Galt Ouest, à Sherbrooke, en fin de semaine dernière.

Elle devrait vraisemblablement comparaître au début du mois de juin devant un juge de la Cour du Québec pour répondre à une accusation de voies de fait graves.

Le détective Alain Lévesque, de la Police municipale de Sherbrooke, a complété, hier, l'enquête qu'il avait amorcée dans la nuit de samedi à dimanche.

Il lui restait à rencontrer la victime qui a subi deux lésions au niveau de la cage thoracique, une de quatre centimètres de profondeur au niveau d'une omoplate et l'une de deux centimètres à une vertèbre.

Les blessures ont nécessité une hospitalisation de courte durée.

Selon les détails obtenus, la jeune

femme et son compagnon se sont rendus au parc Jacques-Cartier, samedi. Devant l'état d'ivresse de plus en plus prononcé de son ami, elle a décidé de le laisser là et de rentrer à la maison.

Furieux de ce départ précipité, l'homme a rejoint sa compagne au domicile de la rue Galt Ouest où elle était assise à l'extérieur en compagnie de voisins.

Il y a eu altercation, menaces, brassage jusqu'à ce qu'un témoin s'en mêle mais en vain. La jeune femme a couru autour de la maison pour finalement s'enfermer dans sa voiture. L'homme a alors soulevé le capot et tenté d'arracher les câbles d'allumage.

Au dernier contact physique, c'est la jeune femme qui a sorti un petit couteau dont la lame mesure environ cinq centimètres et a mis un terme à la dispute en assénant deux coups de couteau à la victime.

La jeune femme a été libérée, après enquête, sur promesse de comparaître durant la première semaine de juin au palais de justice de Sherbrooke.

# Amende pour infractions à la loi sur l'environnement

Sherbrooke

Le juge Yvon Roberge de la Cour du Québec a imposé aux Placements Dennis Wood, de Sherbrooke, des pénalités totalisant 2400 \$ pour trois infractions à la loi sur la protection de l'environnement.

Cette entreprise a admis sa culpabilité pour utilisation d'un bâtiment d'élevage sans détenir de certificat d'autorisation du ministère, le 31 juillet 1989, ainsi que pour entreposage de fumier sur une surface non

étanche, les 3 août et 16 novembre 89, dans le canton de Magog.

Son plaidoyer a été transmis au tribunal par l'intermédiaire de Me Alain Déry et la procureure du ministère a abandonné quatre autres plaintes.

Cette poursuite concernait la garde d'animaux dans une étable sur un plancher pas suffisamment étanche.

Les Placements Wood ont obtenu du ministère le 18 septembre 90 le permis demandé pour l'utilisation de l'étable abritant des bovins.

**RÉSULTATS**

**Loterie 6/49**

**Tirage du 91-05-27**

Vous pouvez mixer jusqu'à 21 h les soirs de tirages

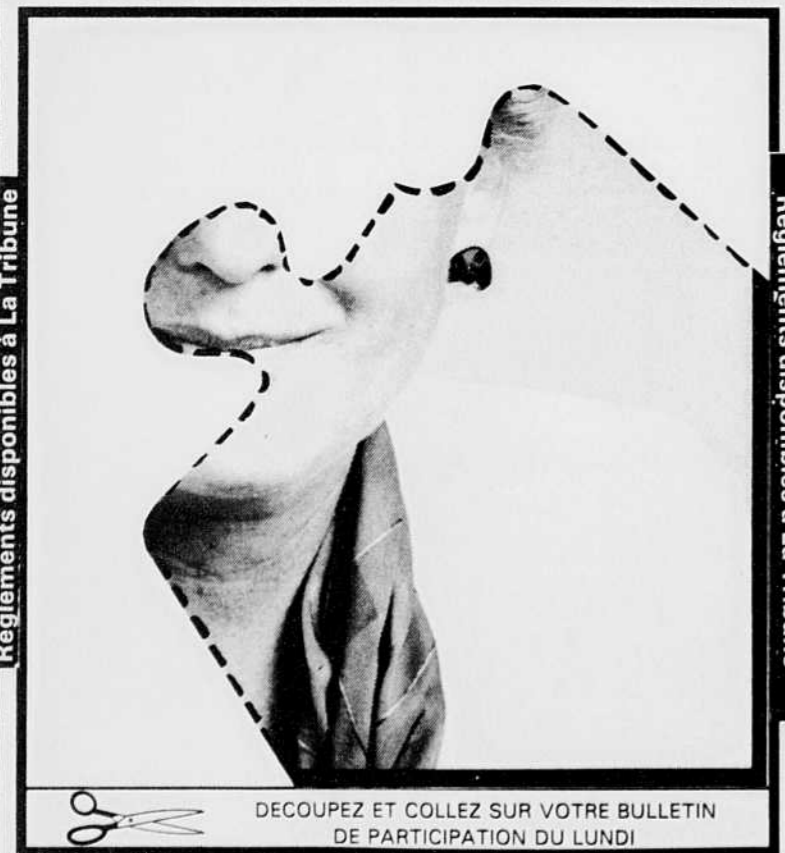
2	5	9	11	17
20	23	25	26	27
35	39	40	41	42
43	52	59	65	67

Prochain tirage: 91-05-29

**TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec**

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# JEU-CONCOURS La Tribune «LA PHOTO-MYSTÈRE»



DECOUPEZ ET COLLEZ SUR VOTRE BULLETIN DE PARTICIPATION DU LUNDI

**Gagnez 8 TÉLÉCOULEURS**

21 po HITACHI

en collaboration avec **Télé-Son**

2234, Rue King Ouest, Sherbrooke, 822-3344  
252, St-Jean, Drummondville, (819) 477-1316

**C'EST LA PLACE** des gens de chez nous

Valeur totale de **4000\$ EN PRIX**

# QU'EN PENSEZ-VOUS?

Québec devrait-il aider dès septembre les écoliers qui ont faim de toute la province?



Charlotte Jubinville

Johanne Lapointe

Lionel Henri

Charlotte Jubinville, de Sherbrooke: «Le ministre de l'Éducation, en offrant déjeuner et collation aux écoliers de Montréal et de Québec, démontre qu'il comprend bien la situation. C'est intéressant, mais il faudrait que de telles mesures soient accessibles aux autres régions du Québec. Il faudrait peut-être aussi que nous-mêmes prenions les devants. Les enfants qui ne mangent pas avant d'aller à l'école ne mangent pas non plus durant le week-end et durant les vacances.»

Johanne Lapointe, de Magog: «C'est une bonne idée d'offrir ce service, mais il serait important de l'offrir aux régions autres que Québec et Montréal le plus tôt possible. Moi, je ne connais pas la situation des familles défavorisées, mais je dirais qu'il y en a des enfants de notre région qui n'ont pas à manger avant d'aller à l'école.»

Lionel Henri, de Sherbrooke: «Des enfants qui n'ont pas suffisamment à manger, il y en a probablement plus qu'on le pense. Dans les familles monoparentales, par exemple, il y a sûrement des enfants qui ne prennent pas leurs trois repas par jour. Et c'est un problème qui touche toutes les régions du Québec.»

Denis Groleau, d'Ascot: «Je ne me sens pas concerné par ce problème parce que mes enfants mangent tous leurs repas par jour, mais j'imagine qu'il y en a des enfants qui ne peuvent prendre le déjeuner avant d'aller à l'école. Pour moi, le déjeuner, c'est le repas principal de la journée. S'il y a un moyen d'améliorer le sort des enfants qui ne peuvent pas manger à leur faim, c'est une bonne affaire.»

Pauline Laroche, de Sherbrooke: «Pourquoi offrir ce service seulement à Montréal et à Québec? Moi, je peux dire qu'il y a 15 ans, il y en avait des enfants qui ne pouvaient pas prendre tous leurs repas. J'en ai été témoin. J'imagine qu'aujourd'hui, avec les familles monoparentales et la récession, il y en a encore davantage.»

François Audet, de Sherbrooke: «Des bassins de population comme la Mauricie et l'Estrie sont importants et il faudrait leur venir en aide aussi. Je pense qu'il faut demander au ministre Pagé d'étendre son programme au moins à ces régions.»



Denis Groleau

Pauline Laroche

François Audet

**RÉSULTATS**

Loterie 6/49

Veillez noter que les numéros non-décomposables auraient du se lire comme suit:

LOTS	NUMÉROS
100 000\$	4751972
50 000\$	2770955 4146767

Tirage du 91-05-24



**NDLR. Du 24 mai au 2 juin, Kino-Québec et Condition physique Canada s'associent afin d'inciter le grand public à participer à des activités physiques au cours de la «Semaine Québec-Canada en forme». Dans cette veine, La Tribune a demandé à des personnalités de la région de révéler leur secret pour garder la forme.**

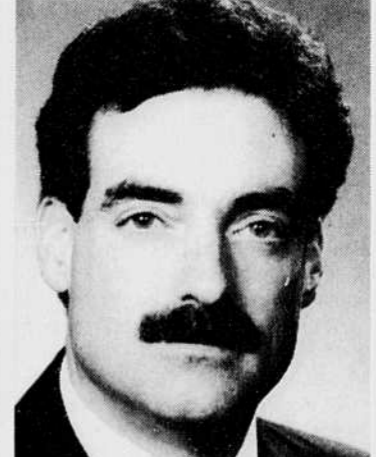
# Michel Lavoie, adepte du conditionnement physique... militaire

Sherbrooke (DD)

Michel Lavoie, président de la Chambre de commerce de Sherbrooke, n'y va pas par quatre chemins pour se tenir en forme: chaque matin il se tape le programme de conditionnement physique «5BX», de l'armée canadienne.

«Ce n'est pas un programme très exigeant, on fait une catégorie d'exercices selon notre âge et notre condition physique», explique M. Lavoie.

Aussi, chaque matin, celui-ci



Michel Lavoie

effectue une série de pompes («push-ups») et de redressements assis («sit-ups»), ainsi que du jogging sur place, le tout durant une demi-heure.

Après avoir fait de la course à pied durant cinq ans, M. Lavoie, qui fait le programme «5BX» depuis deux ans maintenant, estime que cela lui permet de garder la forme.

Outre le «5BX», le président de la Chambre de commerce de Sherbrooke s'adonne à la natation, à la planche à voile, au tennis et au vélo.

«Je pratique plusieurs sports. C'est primordial pour la santé, comme on dit c'est pour avoir un esprit sain dans un corps sain», mentionne Michel Lavoie.

«Personnellement, j'encourage tous les gens à faire de l'exercice physique», ajoute-t-il.

# LA QUOTIDIENNE 974-2320

# METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques d'Environnement Canada pour la province de Québec aujourd'hui, ainsi qu'un aperçu pour demain.

Situation générale: une dépression laissant des pluies abondantes derrière elle continue son chemin vers l'est. Elle affectera toutes les régions de l'est du Québec, aujourd'hui. Dernière chute dépression, un dégel dégageant s'est amorcé sur l'ouest et se propage peu à peu vers l'est.

L'ouest de la province aura donc du soleil avec seulement des passages nuageux, ainsi que des températures ou-dessus des normales saisonnières.

Demain, une faible perturbation viendra envahir les régions de l'ouest alors que l'est aura du temps ensoleillé. Toutefois, la basse Côte-Nord demeurera sous l'influence de la dépression.

**Estrie, Trois-Rivières et Drummondville:** brumeux en matinée. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: 24 à 26. Min.: 10 à 12. Mercredi: ennuagement.

**Québec, Baoues:** brumeux en matinée. Nébulosité partielle par la suite. Max.: 22 à 24. Min.: 10 à 12. Probabilité de précipitations: 20 p.c. Mercredi: ensoleillé en matinée. Ennuagement par la suite.

**Pontiac-Gatineau et Lièvre, Ottawa-Hull, Laurentides, Montréal:** brumeux par endroits tôt le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: 25 à 27. Min.: 14 à 16. Mercredi: nuageux avec quelques averses.

**Régions d'Abitibi-Témiscamingue:** nébulosité partielle. Brumeux par endroits tôt le matin. Max.: près de 24. Min.: 8 à 10. Mercredi: nuageux avec quelques averses.

**Réservoirs Cabonga et Gouin:** brumeux tout le matin. Nébulosité partielle par la suite. Max.: 22 à 24. Min.: 8 à 10. Mercredi: ennuagement suivi d'averses dispersées.

**Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides, Charlevoix et Rivière-du-Loup:** brumeux en matinée. Nébulosité partielle et possibilité d'averses par la suite. Max.: 22 à 24. Min.: 8 à 10. Probabilité de précipitations: 30 p.c. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

**Rimouski-Matapédia, Baie-Comeau:** pluie ou bruine intermittentes en matinée. Des éclaircies par la suite. Max.: 14 à 17. Min.: 8 à 10. Probabilité de précipitations: 70 p.c. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

**Ste-Anne-des-Monts et Parc-de-la-Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon:** pluieux. Max.: près de 14. Min.: près de 10. Probabilité de précipitations: 90 p.c. Mercredi: ensoleillé avec passages nuageux.

**Secteur de Chevery et à l'est:** ennuagement. Pluie débutant en après-midi. Max.: près de 10. Min.: près de 6. Probabilité de précipitations: 60 p.c. Mercredi: pluieux.

**Vers le sud**

Acapulco	25 32	Atlantic City	19 27
Borboade	29 27	Bermudes	25 26
Brownsville	23 34	Cape Cod	19 27
Daytona Beach	24 31	Havane	24 33
Honolulu	23 30	Kingston	27 31
Las Vegas	18 33	Los Angeles	14 19
Mexico	15 29	Miami Beach	27 30
Myrtle Beach	26 29	Nassau	26 30
Old Orchard	14 20	Orlando	26 32
Palm Springs	18 36	Reno	03 19
San Juan	27 31	Tampa	26 30
Trinidad	24 32	Virginia Beach	23 34
West Palm Beach	28 29		

# INDEX

Arts:	C-10
Bandes dessinées:	C-5
Dans les Cantons:	D-9
Décès:	C-7
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-6
Petites annonces:	C-3
Sports:	D-1
Vivre:	B-3

# La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, J1K 2X8

Téléphones: Petites annonces: 564-0999 Publicité: 564-5450 Rédaction: 564-5454 Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

**ADMINISTRATION** Jean-Guy Dubuc Président et éditeur Jean-Guy Farah Vice-président Finances et administration

**RÉDACTION** Jacques Fronsavot Rédacteur en chef Roch Bilodeau Directeur de l'information Maurice Cloutier Adjoint-chef nouvelles Denis Messier Directeur des pages sportives Stéphane Levallée Chef de pupitre

**PUBLICITÉ** J. Bertrin St-Amand Directeur marketing Gilles Boisjoly Directeur des ventes

**PRODUCTION** Alain Pelletier Directeur de la production J. Jacques Delorme Adjoint Chef des opérations Gérard Pépín Adjoint Gaston Grenier Adjoint Benoît Côté Chef pressier

**COMPTABILITÉ** André Corriveau Contrôleur Julienne Poulin Gérante du crédit

**TIRAGE** Pierre Dubois Directeur au tirage André Casteau Adjoint au directeur

**GÉRANTS DE DISTRICT** Pierre-Alexis Dion Jacques Faucher Michèle Fournier Michel Lavoie Serge Nadeau Claude Ouellet Gaston Rivard Jean-Charles Poulin Pierre Fournier Jocelyn Godbout

**EXPÉDITION** Michel Doyon Gérant **ÉDIFICE** André Jacques Responsable

**Livraison à domicile:** Camélot et camélot motorisés Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camélot \$3.43 taxe de vente du Québec 28 Côté à l'abonné \$3.71

**Livraison par courrier de deuxième classe:** Embarquement No. 1359 Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés: 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$370.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00. Ces prix excluent les taxes. «La Tribune» est socialement de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Revue, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de la Tribune.

Gestion des déchets domestiques et matières recyclables

# Sherbrooke veut un centre régional de tri

Denis DUFRESNE Sherbrooke

Sherbrooke entend se doter d'ici un an et demi d'un centre régional de tri et de conditionnement des matières recyclables, avec l'aide financière de l'organisme Collecte sélective Québec.

Il s'agit d'un projet évalué entre 2 et 4 millions \$ destiné à permettre le traitement et le conditionnement de produits tels le papier, le carton, le verre, le plastique et le métal en vue de leur revente à l'industrie.

Afin de répondre aux critères de CSQ et d'avoir un volume suffisant de matières recyclables, la Ville de Sherbrooke souhaite associer des municipalités environnantes à ce projet, explique Georges Émond, chef de la division Environnement.

«On aurait réellement avantage à avoir un plus grand circuit pour la collecte sélective. Actuellement on a

pas assez de matière, le volume minimum est celui de 100 000 personnes», mentionne M. Émond.

Aussi, ce dernier se propose d'effectuer incessamment des démarches auprès des municipalités situées dans un rayon de 50 kilomètres de Sherbrooke.

Le futur centre appartiendrait à la Ville, mais serait géré par l'entreprise privée.

«Il faut qu'on reste partenaire pour contrôler les prix et si jamais il y a profit, pour que les citoyens en tirent avantage», ajoute M. Émond.

### Quels avantages?

Quels sont justement les avantages pour Sherbrooke et la région d'avoir un centre de tri?

M. Émond répond que le marché pour les matières recyclables offrira de bons débouchés dans les années à venir. Il donne à ce propos l'exemple de la future usine de désencrage de la compagnie Kruger, qui aura grand besoin de papier journal.

«Actuellement, on a une solution temporaire (un contrat d'un an avec l'entreprise privée). On ne retire absolument rien de notre papier (qui est

donné gratuitement à Récupération Cascades) et les contenants, ça nous revient tout de même à 50 \$ la tonne avec le transport. Si on avait notre propre centre de tri, on pourrait baisser les coûts», croit-il.

Il faut aussi souligner que le carton est actuellement exclu de la collecte sélective à Sherbrooke puisque Récupération Cascades n'a pas de centre de tri pour le recevoir.

Outre une subvention de CSQ équivalent à 20 \$ par foyer (soit approximativement 800 000 \$ pour Sherbrooke), le projet de centre de tri serait financé en bonne partie par les

municipalités selon leur volume de matière recyclable.

«Plus on va réussir à vendre nos produits, plus ça va réduire nos coûts d'immobilisations et d'opérations», précise cependant M. Émond.

Le futur centre de tri et de conditionnement pourrait être situé sur le site d'élimination de Sherbrooke.

«Logiquement, ça devrait aller là. On en profiterait pour trier le matériel provenant du commercial et de l'industriel (actuellement exclu de la collecte sélective)», mentionne le chef de la division Environnement.

## ... tandis que les promoteurs d'un centre de compostage se pointent à Saint-Élie

Saint-Élie-d'Orford (MM)

Pendant que le projet de construction d'une usine de valorisation des déchets domestiques à Asbestos fait encore du surplace, le Groupe P.G.C. envisage de son côté de construire un centre de compostage dans la municipalité de Saint-Élie d'Orford.

Les dirigeants de cette entreprise, Robert Gagnon et Yvan Perreault, envisageraient même d'acquérir un immense terrain situé sur le chemin St-Roch, non loin de la bretelle d'accès de l'autoroute 55.

Pour assurer sa viabilité, le centre de compostage devrait compter sur une capacité d'approvisionnement de 30 000 tonnes de déchets domestiques. Or, pour atteindre ce volume, plusieurs municipalités de la région devront s'impliquer dans le projet et



Richard Gingras

garantir aux promoteurs que tous les déchets domestiques prélevés sur leur territoire seront acheminés vers cette

éventuelle usine de compostage.

Les pourparlers qui ont été entrepris il y a quelques mois avec certains représentants municipaux se poursuivent de plus belle. Les promoteurs doivent être fixés sous peu, d'où l'importance d'accélérer le processus de consultation.

Pour un, le maire de Saint-Élie-d'Orford, Richard Gingras, adhère entièrement à cette idée. «La municipalité est intéressée à s'associer à un nouveau concept qui soit une alternative à l'enfouissement, commente le maire Gingras. Si le projet se réalise, il devra respecter en totalité les règlements municipaux en vigueur, que ce soit au niveau du zonage ou de l'environnement.»

Après avoir franchi les différentes phases de traitement, les déchets domestiques sont réduits en compost, lequel pourrait servir de fertilisant. Un concept semblable à celui éla-

boré par le Groupe P.G.C. existe déjà à Chertsey, dans la région des Laurentides.

«Toutes les municipalités qui ont été approchées semblent intéressées au projet, note le maire Gingras. Il est possible que les élus de la région se rendent dans les Laurentides sous peu, histoire de vérifier sur place les opérations de l'usine qui, à cet endroit, est opérée par une régie inter-municipale.»

Au dire du maire Gingras, également préfet de la MRC de Sherbrooke, il est illusoire de penser que les administrations municipales, par le biais d'une régie inter-municipale, puissent gérer cette usine.

Il a été impossible, hier, de s'entretenir avec l'un des deux représentants du Groupe P.G.C. La construction de ce centre de compostage nécessiterait des investissements de l'ordre de 3 à 4 millions \$.

# Taillon déçu: les enfants d'ici

## ont aussi des droits

☐ Aide alimentaire à l'école

Sherbrooke (MR)

Le directeur général de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke, Gilles Taillon, s'est dit déçu hier de constater que le ministère de l'Éducation n'a pas considéré Sherbrooke, capitale régionale, au même titre que Montréal et Québec, pour offrir le nouveau programme d'aide alimentaire aux «écoliers qui ont faim».



Gilles Taillon, directeur général de la CSCS

Le ministre Michel Pagé, dans l'espoir de favoriser les apprentissages et de contrer le décrochage scolaire, a annoncé un investissement de 10 millions \$ pour implanter un programme grâce auquel les écoliers de familles défavorisées de Montréal et de Québec bénéficieraient d'un petit déjeuner le matin et d'une collation soutenue en après-midi. Selon le ministre de l'Éducation, 30 pour cent des écoliers québécois ne mangent pas ou mangent très peu avant de se rendre à l'école le matin.

Le directeur général de la CSCS, tout en admettant que le problème n'est peut-être pas aussi criant à Sherbrooke qu'à Montréal, a dit considérer que les enfants défavorisés sherbrookoïses ont les mêmes droits que ceux des autres régions. «S'il y a des familles défavorisées dont les enfants éprouvent des difficultés d'apprentissage et abandonnent l'école, c'est aussi vrai pour Sherbrooke et pour toutes les régions du Québec.»

Gilles Taillon croit en un lien entre le statut socio-économique d'une famille et les difficultés d'apprentissages des enfants.

Coïncé hier par une succession de rencontres avec ses adjoints et son personnel, M. Taillon n'a pas eu le temps de discuter avec les commissaires d'une position à adopter devant le projet de M. Pagé, mais il apparaissait probable que le sujet allait être abordé dans une prochaine réunion du conseil des commissaires.

## Le Partage Saint-François demande à la Ville de fermer le musée des horreurs

Sherbrooke (DD)

Le centre Partage Saint-François demande à la Ville de Sherbrooke d'intervenir pour mettre fin aux activités du fameux musée des horreurs Le Cachot, ou à tout le moins d'en restreindre l'accès aux personnes âgées de moins de 18 ans.

Le Partage Saint-François, qui offre gîte et ressourcement aux personnes démunies, estime que le musée de la rue Wellington Sud porte atteinte à l'Église et à la religion catholique, de même qu'à la dignité de la femme.

De plus, il inculque de fausses valeurs aux jeunes, croit-on au Partage Saint-François.

Le porte-parole du centre, Wilfrid Grégoire, a prié hier soir la Ville d'étudier ce problème.

L'avocat de la Ville, Pierre Huard, a indiqué à l'issue de l'assemblée du conseil qu'à première vue la Ville ne peut rien faire pour interdire ce type de commerce.

«Je vais préparer une opinion légale détaillée, on doit vérifier», a-t-il déclaré.

Le musée des horreurs Le Cachot, ouvert il y a à peine deux semaines, a suscité quelques réactions d'opposition, dont une manifestation la semaine dernière organisée par le chanoine Achille Larouche, à laquelle ont pris part une vingtaine de personnes.

# La plage du parc Jacques-Cartier sera fermée pour tout l'été

Sherbrooke (DD)

La plage municipale du parc Jacques-Cartier est officiellement fermée pour toute la saison estivale, de sorte que les Sherbrookoïses et Sherbrookoïses auront accès à un seul lieu de baignade cet été en ville, la plage Blanchard.

Sherbrooke a décidé de maintenir fermée la plage Jacques-Cartier, à la demande du ministre de l'Environnement qui exige que ce lieu soit interdit à la baignade tant que des mesures destinées à améliorer la qualité de l'eau ne seront pas mises en place.

Des analyses de l'eau seront cependant effectuées cet été, mais sans plus indiquer le directeur général de la Corporation de gestion CHARMES, André Proulx.

D'ailleurs, les aérateurs d'eau mis en place voilà quelques années, ne seront probablement plus utilisés à cet endroit.

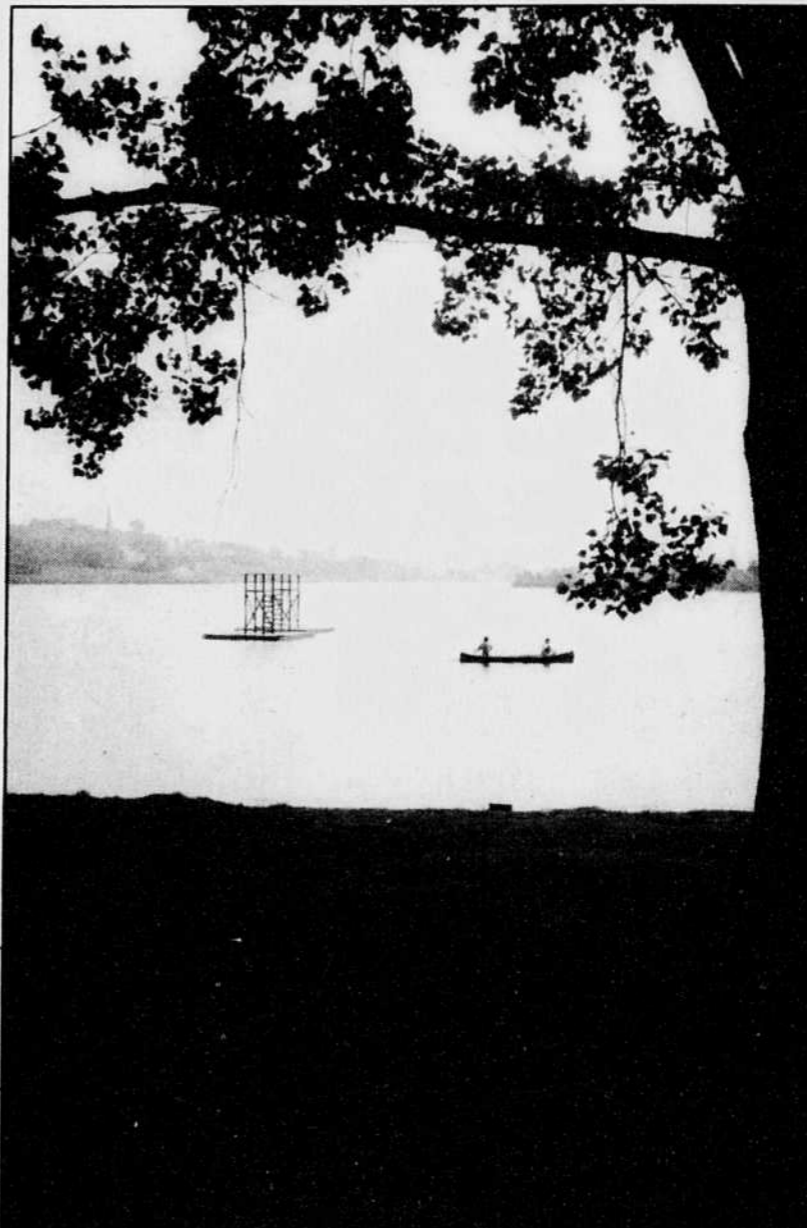
«On va plutôt mettre l'emphase sur la plage Blanchard, qui n'est pas sujette aux trop-pleins d'égouts», dit-il.

Il faut aussi souligner que la Ville fait actuellement construire un bâtiment multifonctionnel de 227 000 \$

au parc Blanchard afin de mieux desservir les usagers des lieux.

La plage Jacques-Cartier a connu au cours des derniers étés de nombreuses fermetures sporadiques avant que la baignade y soit finalement proscrite pour de bon l'été dernier, en raison de la présence en trop forte concentration de coliformes fécaux, notamment.

Il ne reste plus maintenant qu'à espérer que la plage Blanchard, qui a connu l'été dernier quelques fermetures en raison de fuites dans le réseau d'égouts sanitaires et de raccordements illicites, demeure ouverte.



La plage Jacques-Cartier, trop polluée, sera fermée pendant tout l'été. Les baigneurs devront se regrouper à la plage Blanchard.

# Désaccord au conseil sur une question de rues dans le quartier Nord

Sherbrooke (DD)

Le conseiller du district 10, Camille Fortier, demande à la Ville de Sherbrooke le rétablissement de la circulation dans les deux sens sur la rue Bouchette et la réouverture de la rue Meilleur, dans le quartier Nord, une idée que réprovoque totalement son collègue du district 11, Jean Perrault.

M. Fortier a présenté hier soir au conseil une pétition de 162 noms en guise d'appui à sa requête, soulignant que les citoyens de son district en ont marre de devoir faire des détours par Lionel-Groulx pour atteindre Portland, par exemple.

Le conseiller Fortier a dit espérer une collaboration positive de son collègue Perrault, mais ce dernier est farouchement opposé à tout changement.

«Je vais déposer une pétition la semaine prochaine contre ça», a simplement répondu M. Perrault à la table du conseil.

A cela, M. Fortier a rétorqué qu'il ne voulait «pas jouer le jeu de la pé-

tition, mais que le dossier soit étudié».

Il faut dire que le conseiller Perrault avait obtenu il y a quelques années la fermeture du secteur Duvernay-Laurentie-Prospect, de même qu'un sens unique vers le Nord sur Bouchette pour contraindre les automobilistes à utiliser les grandes artères au lieu de se servir de ces petites rues comme voies de transit.

Camille Fortier reconnaît qu'un problème de circulation existait bel et bien à l'époque mais depuis, dit-il, la rue Prospect a été prolongée et le boulevard Lionel-Groulx construit.

«Les gens de mon district qui veulent aller dans le 11 (le district de M. Perrault) sont obligés d'aller jusqu'à Lionel-Groulx ou jusqu'à Portland, c'est bien trop long», soutient M. Fortier.

«On défend l'entrée de Bouchette sur Prospect et par la suite Meilleur a été complètement fermée. C'était les deux seuls liens entre Prospect et Portland», allègue-t-il.

Pour Jean Perrault, cependant, «si demain on rouvrirait Bouchette dans les deux sens, ça redeviendrait

une artère de transit. Dans les rues résidentielles, la Ville se doit de limiter la circulation de transit».

Sans parler de guerre de district, M. Perrault dit s'attendre à ce que les gens de son secteur s'opposent au projet du conseiller Camille Fortier et entendent travailler avec eux.

«Je vais laisser la population du quartier s'objecter à ça», dit-il, ajoutant que «les gens doivent essayer de penser à la collectivité au lieu de leur petits déplacements, c'est pas cinq minutes de plus qui va faire une différence».

# Les règlements du nouveau plan d'urbanisme doivent entrer en vigueur dans trois semaines

Sherbrooke (DD)

Les règlements de zonage, de lotissement et de construction du nouveau plan d'urbanisme de la Ville de Sherbrooke doivent entrer en vigueur dans trois semaines.

Le conseil municipal a donné hier soir les avis de règlements à l'issue d'une assemblée publique de consultation, ponctuée de plusieurs interventions de citoyens désireux d'en savoir un peu plus sur les implications de la nouvelle réglementation municipale ou avec des demandes précises sur le zonage, notamment.

Le chef du service de l'Habitat et du Développement urbain, Michel Archambault, a donné les grandes lignes des principaux règlements, qui, une fois en vigueur, toucheront une foule d'aspects de la vie quotidienne des Sherbrookoïses et le développement futur de leur ville.

Les règlements touchent notamment la définition des usages, les normes de construction et la protection de la forêt urbaine, de même que le patrimoine, l'affichage commercial et le lotissement.

Parmi les citoyens qui sont intervenus, Hélène Longpré, porte-parole du comité de sauvegarde de la prison

Winter, a invité la Ville à donner aux gens un droit de regard sur le futur comité consultatif d'urbanisme, formé de quatre citoyens et de quatre élus, qui sera chargé de se prononcer sur les projets touchant le zonage et le patrimoine, notamment.

Plusieurs citoyens ont par ailleurs dénoncé le fait que certaines rues passent d'un zonage commercial à résidentiel.

C'est notamment le cas de Dominique Chauveur, rue Fabi, et de Gaston Bégin, de la rue Wood.

M. Bégin, avec l'appui de quelques résidents du secteur, a souligné que le zonage résidentiel de la rue Wood causera un préjudice aux propriétaires et a proposé la création d'une zone-tampon semi-commerciale sur une section de la rue.

Un autre groupe de citoyens a pour sa part souligné que la rue Jacques-Cartier, entre King ouest et Portland, avait actuellement tous les avantages d'une rue commerciale (bruit, grande circulation), sauf le zonage.

Il demandent en conséquence à la Ville d'y permettre les services personnels et professionnels.

Dans le quartier Est, un autre groupe de citoyens a fait valoir que la présence du restaurant pour person-

nes démunies, La Grande table, sur la 12e avenue, causait des problèmes de stationnement et nuisait à la qualité de vie dans le secteur.

Enfin, Christian Chazel, un ardent défenseur de la forêt urbaine, a demandé à la Ville de donner des dents à sa réglementation destinée à protéger les espaces boisés de 5000 mètres carrés et plus.

Le service de l'Habitat et du Développement urbain doit étudier ces demandes et faire rapport au conseil d'ici la semaine prochaine.

### Du côté de la MRC

Invité à dire si le plan d'urbanisme finira par recevoir l'approbation de la MRC de Sherbrooke, le chef du service, Michel Archambault, s'est dit optimiste, soulignant qu'une «bonne discussion» doit avoir lieu entre la Ville et la MRC.

Il y a deux semaines, la MRC de Sherbrooke a refusé d'approuver le plan d'urbanisme sous prétexte qu'il y manquait certains éléments et définitions.

«C'est clair qu'on a l'intention de respecter le schéma d'aménagement de la MRC», a dit M. Archambault, soulignant que le plan d'urbanisme devrait normalement être approuvé d'ici la fin de juin.

# VAS-Y! PLEINS GAZ!

**GRATUIT**  
500 LITRES D'ESSENCE ULTRAMAR

Jusqu'au 31 mai, votre concessionnaire GM vous offre gratuitement une valeur\* de 500 litres d'essence en bons Ultramar à l'achat d'une Cavalier ou d'une Sunbird 1991. Allez-y! Pleins gaz!



**RABAIS-CHÈQUE DE**  
**1000 \$**  
**DE GM**

**OU UN TAUX DE CRÉDIT AVANTAGEUX DE GMAC\*\*.**



**CAVALIER**



**SUNBIRD**

## FAITES VITE! CETTE OFFRE PREND FIN LE 31 MAI!

\*Basée sur le prix moyen au 29 avril 1991 de l'essence sans plomb régulière d'Ultramar dans la région métropolitaine de Montréal. Tous les détails chez vos concessionnaires GM.

\*\*L'offre d'un rabais-chèque de 1000 \$ de GM ou d'un taux de crédit avantageux de GMAC et d'une valeur de 500 litres d'essence gratuits en bons Ultramar s'adresse uniquement aux particuliers achetant au détail et est valable pour toutes les Cavalier et les Sunbird 1991 achetées et livrées à partir du stock d'un concessionnaire avant les dates suivantes : le 31 mai 1991 pour profiter de l'offre combinée et le 5 juin 1991 pour profiter de l'offre d'un rabais-chèque de 1000 \$ de GM ou d'un taux de crédit avantageux de GMAC.



Vos concessionnaires GM

# NUMÉRO UN SUR LA ROUTE

# Casino: Magog-Orford ne lâche pas prise

«Ce ne sont pas les délégués du PLQ qui prennent les décisions à Québec», réagit Bernard-Y. Caza

**Magog (GF)**

«Ce ne sont pas les délégués du

Parti libéral du Québec qui prennent les décisions à Québec... Ce n'est pas le parti qui mène au parlement.»

C'est en ces termes que le président du Comité touristique de Magog-Orford, M. Bernard-Y. Caza, accueille la décision des délégués du PLQ, réunis en conseil général, à Laval, en fin de semaine, de privilégier la région de Charlevoix pour l'implantation d'un casino, à titre expérimental.

Pour lui, cette décision ne vient pas porter un coup dur au dossier de l'implantation d'un tel casino dans la région de Magog-Orford. Il ajoute attendre toujours un appel téléphonique du député du comté, M. Robert Benoit, lequel voit à favoriser une rencontre avec le ministre du

Tourisme, M. André Vallerand.

«Nous attendons toujours la confirmation d'une rencontre qui pourrait se tenir dans les prochains jours», précise M. Caza.

Disant être loin d'avoir jeté le dossier, M. Caza déclare que les problèmes des établissements du Groupe Malenfant viennent encore renforcer sa position.

Il ajoute que la région a «davantage à offrir que là-bas...»

Il estime que la rencontre avec le ministre pourrait se tenir rapidement. Cette rencontre aurait même pu se tenir plus tôt encore si des énergies n'avaient pas été dépensées en réaction à

l'histoire du prêt de 2,9 millions \$ à l'homme d'affaires Raymond Malenfant, qui possède notamment le Manoir Richelieu, justement dans Charlevoix.

Selon M. Caza, «le ministre Vallerand est intéressé à nous rencontrer... Dans son esprit, le dossier des casinos n'est pas réglé en faveur de Charlevoix... Les délégués du PLQ ont fait quelque chose dans ce sens-là mais ce ne sont pas eux qui mènent à Québec».

Enfin, M. Caza croit qu'il est important «de se mobiliser et de continuer à travailler dans le sens qui nous intéresse».



Bernard-Y. Caza, président du Comité touristique Magog-Orford

## Mandat de grève à la Filature Domil

Les syndiqués disent non aux 12 heures par jour

**Sherbrooke (GF)**

C'est une réponse négative sans équivoque que les syndiqués de la Filature Domil, de la rue Facifique, à Sherbrooke, ont opposée à la demande patronale d'implanter un horaire de travail de 12 heures par jour.

Réunis en assemblées générales, mercredi et dimanche, les syndiqués ont été catégoriques à ce sujet. Quelque 92 pour cent des 158 travailleurs présents se sont prononcés en ce sens.

Au cours de ces assemblées générales, rapporte le conseiller syndical responsable de ce dossier à la CSD, M. Raymond Fillion, ils ont également confié un mandat de grève à leur exécutif. Ce mandat peut être exercé au moment jugé opportun.

Auparavant, note M. Fillion, les travailleurs ont décidé de faire confiance au processus de conciliation. Une demande a été acheminée au ministre du Travail, durant la journée d'hier.

Le contrat de travail des 230 employés de la Filature Domil est échoué depuis le 15 février. Les récentes assemblées générales survenaient après

plus de dix-huit séances de négociations. La compagnie Dominion Textile veut implanter dans toutes ses usines un nouvel horaire de travail, en vertu duquel les employés travailleraient douze heures par jour durant trois jours et prennent deux jours de congé avant de revenir deux jours et s'absentent ensuite durant trois jours (dans le jargon, on parle de l'horaire 3-2-2, du même type que celui que veut implanter Papiers peints Berkeley).

L'offre salariale de la compagnie soulève également l'insatisfaction de 92 pour cent des syndiqués. La compagnie offre des augmentations annuelles de 3,8 pour cent, 4,2 pour cent et 4,8 pour cent. Estimant avoir davantage de rattrapage à faire, les syndiqués demandent des augmentations de 8 pour cent pour chacune des trois années du nouveau contrat.

Enfin, le différend porterait sur le refus de la compagnie de participer au fonds de pension et sur sa volonté de mettre fin au financement du salaire de l'agent d'affaires et du conseiller en génie industrielle dont profite le syndicat.

## Résidence pour personnes âgées en projet à Ascot

**Ascot (MM)**

Une résidence pour personnes âgées et autonomes sera construite dans quelques mois dans la municipalité d'Ascot, sur les terrains ayant appartenu à la fabrique de la paroisse Précieux-Sang.

Ce sont les propriétaires des Terrasses Belle-Vue qui mèneront à terme ce projet, eux qui se sont récemment portés propriétaires des terrains de la fabrique, d'une superficie de 150 000 pieds carrés.

Armand Gagnon, co-propriétaire des Terrasses Belle-Vue, situées sur la rue Galt Ouest, à Sherbrooke, a indiqué qu'une étude détaillée du projet est actuellement engagée. Et ce n'est que dans quelques mois que les propriétaires seront fixés sur le type de construction et le nombre d'unités de logement à prévoir.

«Le terrain est suffisamment grand pour contenir plus qu'une bâtisse», précise M. Gagnon. Le zonage permet ce genre de construction; la venue d'une résidence pour personnes âgées répond d'ailleurs au vœu exprimé par la population de ce secteur.»

Aux Terrasses Belle-Vue, les bénéficiaires sont logés dans différentes unités, allant de la simple chambre, aux suites et aux logements comptant trois pièces et demi.

«Disons que cette nouvelle construction pourrait être complémentaire aux Terrasses Belle-Vue. On pourrait prévoir des logements de deux pièces et demi et de quatre pièces et demi», poursuit Armand Gagnon. Tous ces éléments doivent faire l'objet d'analyse encore plus poussée.»

Les promoteurs devraient être fixés à la fin de l'été. Idéalement, les travaux seraient complétés à la fin de l'automne.

## Cookshire joue ses dernières cartes pour garder Bonair

**Yvon ROUSSEAU**

**Cookshire**

Le commissaire industriel de la MRC du Haut-St-François, M. Mi-

chel Routhier, continuait d'explorer hier diverses solutions visant à garder à Cookshire l'entreprise Bonair, dont l'usine du 755 rue Pope, à Cookshire, a été détruite par un violent incendie en janvier dernier.

M. Routhier a précisé qu'il devait rencontrer le directeur général de l'usine Bonair de Cookshire, M. Claude Grondin, au plus tard hier ou aujourd'hui. Informé que la compagnie doit rendre sa décision publique mercredi de cette semaine, le commissaire industriel, conscient du court délai dont il dispose, vise à présenter des

## Des déchets à enlever près de l'autoroute 10

**Magog (YR)**

Le bureau régional de Sherbrooke du ministère des Transports du Québec a indiqué hier que la dalle de béton enlevée du viaduc qui enjambe l'autoroute 10, près de la sortie 118 de cette voie rapide, devait être enlevée hier ou au plus tard aujourd'hui d'un terrain vague bordant la route 143.

Le déversement de la vieille dalle par l'entrepreneur chargé du remplacement de cette dernière par une nouvelle, au cours de la semaine dernière, a soulevé un tollé de protestation. Les déchets solides provenant des travaux avaient été déversés à moins d'un demi-kilomètre du chantier, à une vingtaine de mètres de la route et à la lisière du marécage de la rivière aux Cerises.

Le bureau régional de Sherbrooke du ministère de l'Environnement a envoyé un de ses techniciens sur les lieux, au cours de la dernière semaine, et il fut demandé au ministère des Transports de retirer les déchets du site où ils avaient été déposés et de les acheminer vers un endroit autorisé pour disposer des déchets solides, tels le béton. M. Gilles Daigle, agent d'information du ministère de l'Environnement n'a cependant pas pu préciser hier, au cours d'un bref entretien, si les déchets avaient été déplacés. «Il va sûrement y avoir un suivi relativement à ce dossier aujourd'hui», de noter hier M. Daigle.

Le porte-parole du ministère des Transports a pour sa part indiqué que les déchets solides seront enlevés incessamment, «aujourd'hui ou dans les plus courts délais», le tout conformément à l'entente intervenue avec le ministère de l'Environnement.



Michel Routhier, commissaire industriel de la Corporation de développement économique du Haut Saint-François.

offres tangibles aux dirigeants de Bonair.

«Ca fait longtemps qu'on sait que l'entreprise Bonair a l'intention de s'en aller à Thetford Mines, a noté M. Routhier, mais nous continuons à rechercher des alternatives pour garder cette usine à Cookshire.»

Comme le territoire de la MRC ne dispose pas d'un local susceptible de combler les besoins de Bonair, le commissaire industriel est à la recherche d'un site favorable, où il serait possible de construire rapidement, avant septembre prochain, moment où Bonair doit reprendre sa production.

«Je suis conscient que tout apparaît plus facile pour la compagnie à Thetford Mines, où le local est déjà disponible et ne demande que des réaménagements intérieurs, mais nous ne lâchons pas prise pour autant», a-t-il insisté.

# La Sécurité maximale pour votre prêt-auto

## Votre prêt-auto

À la Banque Royale, nous vous offrons des options exceptionnelles dans un éventail ailleurs et qui vous donne Notre sécurité maximale le Plan Protection Plus®

## à besoin de protection.

Car nous vous offrons des options exceptionnelles que vous ne pouvez trouver nulle part droit à une sécurité vraiment complète. Notre sécurité maximale comprend: l'option Pare-Choc\*, le Prêt-rachat Royal®

l'option Remboursement anticipé et l'option Prêt-auto Préapprouvé. Vous savez donc où vous allez et quoi qu'il vous arrive, vous êtes protégé. De plus, vous pouvez bénéficier d'un taux fixe ou variable, d'une flexibilité de paiement sans pénalité et d'une approbation en 24 heures, le tout sans frais cachés. Bien entendu, vous êtes libre de choisir les options qui vous conviennent le mieux.

La sécurité au volant, ça commence à la Banque Royale. Passez voir un de nos représentants en services aux particuliers, il vous fera connaître plus à fond les prêts-autos les plus sécuritaires au pays. Ou encore, téléphonez-nous sans frais.

En province: 1-800-363-3967  
Montréal: 987-8000



**BANQUE ROYALE**



\* Banque Royale du Canada, usager inscrit de cette marque de commerce

® Marques déposées de la Banque Royale du Canada

Le fabricant de prêts-autos le plus innovateur au pays

# «Les chauffeurs sont super contents»

— Gérald Côté, négociateur syndical dans le conflit des Autobus B. Dion

Michel Rondeau Sherbrooke

Les chauffeurs de la compagnie Autobus B. Dion, de Windsor, sont retournés au travail hier, heureux

d'avoir obtenu une amélioration de leurs conditions de travail, tandis que les écoles touchées par la grève, à la CSCS et à Morilac, reprenaient un rythme normal.

«Les chauffeurs sont super contents et même ceux qui étaient contre

la grève ont dû constater que nous avons réussi à améliorer leurs conditions.»

De retour comme prévu

M. Gérald Côté, le négociateur syndical dans le conflit des Autobus

B. Dion et représentant du local 106 des Teamsters, qui a privé 3000 enfants de Morilac et de la CSCS de transport scolaire pendant une semaine, a indiqué que le retour au travail s'était effectué comme prévu.

Heureux lui-même du résultat de la négociation avec Autobus B. Dion, il a révélé que, d'ici la fin de la convention collective dans trois ans, les chauffeurs gagneront un salaire moyen de 12,15 \$ de l'heure, alors que le salaire moyen actuel est de 10,10 \$. Il s'agit de conditions salariales égales ou supérieures à celles des chauffeurs des autres entreprises, selon M. Côté. «Evidemment, les chauffeurs qui ne sont pas syndiqués dans d'autres compagnies gagnent moins cher.»

De 2,05 \$ à 2,60 \$ de plus

Selon la catégorie à laquelle appartient un chauffeur, il gagnera dans trois ans entre 2,05 \$ et 2,60 \$ l'heure de plus qu'actuellement, a indiqué le négociateur.

D'ailleurs, dès la première année, le salaire sera haussé à deux reprises. Par exemple, le chauffeur qui gagnait jusqu'ici 10,10 \$ l'heure, gagne maintenant 10,80 \$ et il aura une autre hausse de 0,40 \$ le 1er novembre.

Pendant la grève, les écoles étaient ouvertes plus tôt le matin et plus tard le soir et elles offraient des services d'accueil et de surveillance qui allégeaient le fardeau des parents devant aller travailler et aussi organiser le transport de leurs enfants.

## Les résidents de Ste-Catherine de Hatley risquent d'avoir à patienter longtemps

Ste-Catherine de Hatley (DF)

Les résidents de Ste-Catherine de Hatley devront vraisemblablement patienter encore longtemps avant de voir toutes leurs résidences desservies par un réseau d'aqueduc et d'égout, le projet présenté en mai dernier venant d'être refusé par Québec parce qu'il représentait des dépenses trop élevées par rapport au nombre de propriétaires.

Le secrétaire-trésorier de la municipalité, François Bachand, dit en effet avoir appris par téléphone que

ce projet de 14 millions \$ était refusé et qu'il fallait tout refaire.

«La firme d'ingénieurs qui avait élaboré le projet de 14 millions \$ doit maintenant préparer un projet de quatre millions \$, j'ai bien hâte de voir quel sorte de réseau on pourra se payer à ce prix», indique M. Bachand.

Le secrétaire-trésorier dit également craindre que Québec coupe de plus en plus dans ses subventions pour l'environnement.

Le projet d'aqueduc et d'égout présenté l'an dernier par les autorités de Ste-Catherine de Hatley, qui touche 486 propriétaires, prévoyait la

réalisation des travaux dès le printemps 1991.

On a ensuite reporté l'échéancier à 1992 et, maintenant, on ne sait plus quand ces travaux pourront débuter et même s'ils pourront débuter.

«On attend que les ingénieurs refassent leurs devoirs», indique le secrétaire-trésorier de l'endroit.

Ste-Catherine de Hatley demeure, depuis quatre ans, la seule municipalité riveraine du bassin de la rivière Magog à ne pas être dotée d'un système d'égout entre Magog et Sherbrooke.

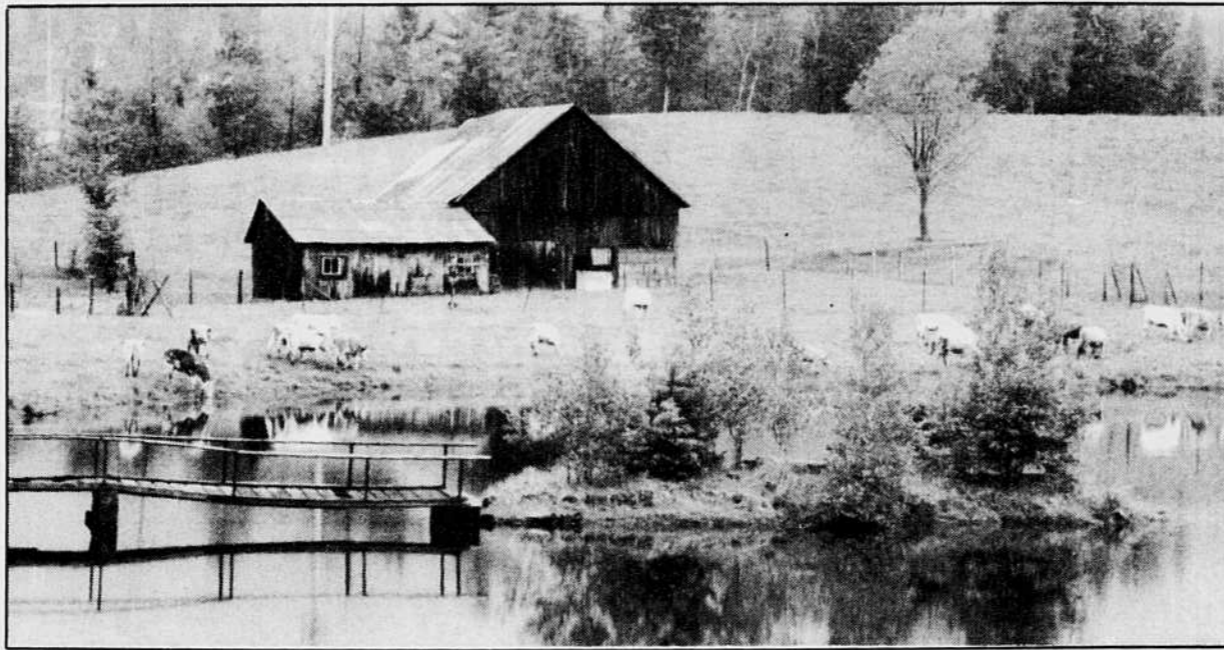


Photo La Tribune par Stéphane Lemire

### Une région choyée

L'Estrée est une région choyée. Les résidents de ses villes à taille humaine ne sont jamais bien loin d'un coin de campagne. Ils trouvent toujours, au détour d'une route, une scène champêtre pleine de quiétude, comme celle-ci croquée dans le secteur de Magog.

## Les groupements forestiers exigent la signature rapide de l'entente fédérale-provinciale

Sherbrooke (MM)

Devant la menace d'une réduction de 20 pour cent des budgets octroyés à la forêt privée, le Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec exige la signature rapide de l'entente fédérale-provinciale sur le développement forestier.

Cette entente est échue depuis le 31 mars 1990 et depuis, les deux gouvernements sont incapables d'en venir à une nouvelle entente.

Selon des informations non confirmées, il semble que le ministre délégué aux Forêts, Albert Côté, soit sur le point d'annoncer que les budgets, pour la forêt privée, sont effectivement amputés de 20 pour cent.

Dans une région comme l'Estrée, appartenant à plus de 90 pour cent à des intérêts privés, cette politique d'étranglement aura des répercussions très négatives, argue Pierre Bellavance, du Groupement forestier coopératif de Saint-François.

«En 1989-1990, le budget accordé à la forêt privée s'élevait à près de 50 millions \$ et il n'était plus que de 44 millions \$ lors du dernier exercice financier, commente M. Bellavance. Si la coupure de 20 pour cent se concrétise, le budget total ne sera plus que de 35 millions \$ pour 1991-1992. En région, les effets se feront durement sentir. Les groupements forestiers devront mettre à pied des travailleurs si

les budgets ne sont pas débloqués.»

Pour plusieurs centaines de communautés rurales, la situation risque de tourner au dramatique. «On me-

nace d'amputer un de leurs seuls leviers économiques», commente le Regroupement des sociétés d'aménagement du Québec.

## Le député St-Roch reconnaît qu'il faudrait beaucoup plus

□ Maisons d'accueil pour femmes battues sous-financées

Gérald PRINCE Drummondville

Le député de Drummond, Jean-Guy St-Roch, reconnaît que les gouvernements devraient verser beaucoup plus d'argent pour le fonctionnement des maisons d'accueil pour femmes battues.

Combien? Il ne peut pas le mentionner pour l'instant, parce que, à son avis, tout dépend des services à ajouter pour le bon fonctionnement de ces centres.

Il donne l'exemple de Drummondville, la Maison Rose des Vents, qui, dans son optique, est l'une des meilleures au Québec. Présentement, le gouvernement provincial lui verse annuellement environ 200 000 \$, mais, a appris le député, les besoins sont de l'ordre de 760 000 \$ par an, selon l'Association régionale des maisons pour femmes victimes de violence.

«Même là, on n'aurait pas tous les services», mentionne M. St-Roch. Par exemple, on ne commence présentement qu'à accorder du suivi psychologique et parfois psychiatrique aux femmes et aux enfants victimes de violence. On amorce seulement des démarches auprès des hommes violents, alors qu'il faudrait beaucoup plus pour cerner le problème et intervenir efficacement auprès des familles impliquées dans des problèmes majeurs de violence. On compte beaucoup sur le bénévolat, à la Rose

des Vents, mais il faudrait aussi d'autres spécialistes et intervenants expérimentés.

C'est pour cette raison, hier, que M. St-Roch, n'a pas annoncé la participation de son gouvernement aux opérations de la Rose des Vents. Il prévoit étudier plus en profondeur le plan triennal de la Maison et soumettre au gouvernement les principales conclusions de ce projet. De plus, des recherches sont en cours du côté du gouvernement fédéral pour que, si ces instances versent des subventions, elles ne viennent pas dédoubler celles qui sont accordées par Québec.

Il faut également tenir compte des capacités du gouvernement de répondre à toutes les attentes des responsables des maisons d'accueil: «Avons-nous les moyens de fournir des services mur à mur?», s'interroge le député, qui reconnaît tout de même qu'il faudra que les montants octroyés augmentent parce que les besoins, eux, s'accroissent très rapidement.

Du même souffle, M. St-Roch a annoncé des subventions totales de 368 682 \$ à 14 organismes communautaires, allant de 25 000 \$ à La Passerelle (organisme d'aide et de prévention contre les agressions sexuelles) jusqu'à 2000 \$, à l'Atelier du Potier, deux organismes qui sont nouveau-venus dans la liste des bénéficiaires de l'aide gouvernementale.

## FAITS DIVERS

### □ Vol de deux camions chargés d'équipement

Rock Forest — Des cambrioleurs ont perpétré un vol de véhicules et d'équipement pour une valeur de quelque 140 000 \$, boulevard Bourque, à Rock Forest, dans la nuit de dimanche à hier.

L'important vol a été commis au détriment d'un entrepreneur spécialisé dans l'installation de piscines, à savoir Les Entreprises Robert Pothier Inc.

Deux camions de marque International, l'un de modèle 1979 aux couleurs des piscines Citadelle, l'autre de

modèle 1984 de couleur rouge, une remorque, tout cela chargé d'équipement, notamment de deux chargeuses et d'une petite pelle mécanique, ont été dérobés dans la cour du 5112 boulevard Bourque, tout près des deux réservoirs d'eau de Rock Forest.

Dans une remise, les voleurs ont découvert des outils qu'ils ont emportés.

La Sûreté municipale de Rock Forest poursuit son enquête.

### □ Le bambin dans un état sérieux mais stable

Sherbrooke — Un bambin de trois ans, gravement blessé dans un accident de la circulation vendredi soir, repose à l'hôpital où son état est toujours sérieux mais stable, a-t-on appris hier.

On a craint le pire au moment de l'accident pour Saïf-Edine Elmir, domicilié rue Bowen Sud, à Sherbrooke.

C'est pourquoi les membres de la Division des enquêtes criminelles, à la Police municipale de Sherbrooke, notamment le détective Hervé Breton, ont eu à se pencher sur le dossier pour en arriver à la conclusion qu'il s'agissait d'un accident purement accidentel.

Le bambin était à traverser la rue, en face de la maison de ses parents, pour y rejoindre des amis. Pour ce

faire, il a surgi derrière un véhicule stationnaire.

L'accident s'est produit vers 19 h, vendredi.

Quant à l'automobiliste impliqué, son attention a surtout été attirée par d'autres enfants sur le trottoir qui semblaient faire des signes.

Il a craint que ces enfants-là justement n'aient envie de traverser la rue alors qu'ils s'efforçaient de dire à Saïf-Edine que l'automobiliste ne pouvait apercevoir d'attendre que le véhicule soit passé.

En moins de deux, le bambin s'est retrouvé en plein milieu de la voie de l'automobiliste qui n'a pu éviter la collision.

L'enfant a subi une fracture cervicale et une fracture à un bras.

### □ Un orignal se réfugie à l'île des Soeurs

Petite alerte à l'original dans le secteur des rues Galt et Bowen, en plein centre-ville de Sherbrooke, hier après-midi.

La noble bête se promenait doucement le long de la rive Est de la Saint-François quand, peu à peu, derrière elle, s'est formé un cortège de curieux.

Pourtant il ne jouait pas de la flûte enchantée, que non!

Voulant éviter le désordre à tout prix, l'élan du Canada a piqué vers l'île des Soeurs, question de trouver refuge dans le chapeau de verdure coiffant cette terre campée au milieu des eaux.

Les policiers de Sherbrooke se sont rendus dans le secteur afin de rétablir l'ordre.

### □ Quatre fois en 33 minutes

En l'espace de 33 minutes, soit de 2 h 55 à 3 h 28 hier, les patrouilleurs de nuit de la Police municipale de Sherbrooke ont intercepté quatre automobilistes soupçonnés d'être en état d'ébriété.

Les arrestations ont eu lieu rues Galt, St-Louis, Belvédère et Wellington Nord.

Dans tous les cas, les conducteurs ont d'abord péché dans leur comportement au volant: arrêté aux mauvais endroits, équitation sur la ligne double, saute-mouton sur un terre-plein ou plaque d'immatriculation trop bavarde dans un cas... puisqu'elle a révélé que le conducteur n'avait aucun

permis de conduire à cause d'une révocation.

C'est ainsi que trois hommes et une femme se sont retrouvés au musée des échantillons d'haléine, 400 rue Marquette, à Sherbrooke.

Le plus coincé des conducteurs, celui qui n'avait pas de permis, a refusé de souffler pour la patrie. Il répondra à une double accusation, celle de conduite avec les facultés affaiblies et celle de refus de fournir un échantillon d'haléine.

Le sauteur de terre-plein a produit un échantillon de 180 milligrammes d'alcool par 100 millilitres de sang, le double du taux toléré par le législateur.

## L'enquête préliminaire ajournée

Lac-Mégantic (YR)

La date de la poursuite de l'enquête préliminaire de Serge Latulippe, enseignant de Lac-Mégantic accusé de grossière indécence et d'attentat à la pudeur, a été fixée pour la forme au 6 juin prochain. A cette date, les procureurs s'entendront pour fixer une date de la poursuite de l'audition de la preuve à l'enquête préliminaire de l'accusé.

L'enquête a débuté vendredi de la semaine dernière au palais de justice

de Lac-Mégantic, mais la procédure n'a pu être terminée, faute de temps.

À l'ajournement des auditions, vers 17 h 30, par le juge Yvon Roberge, les procureurs des parties se sont entendus pour fixer une nouvelle date pour l'audition de la preuve de l'enquête préliminaire.

Ces procédures se déroulent sous le coup d'une ordonnance de non publication de la preuve déposée au cours de l'enquête préliminaire.

Les offenses reprochées à l'inculpé se seraient échelonnées entre le 12 novembre 1974 et le 30 septembre 1977.

Modèles 1985 et plus  
Moins de 100 000 kilomètres

\* \*

# GRATUIT: 2 ANS OU 40 000 KM

## DE GARANTIE SUR TOUTES LES VOITURES D'OCCASION

### Amnistie Internationale

Deux êtres humains sur trois sont gouvernés par des dirigeants qui torturent et tuent leurs propres citoyens.

Des enfants sont torturés sous les yeux de leurs parents prisonniers.

Des étudiants sont jetés en prison parce qu'ils veulent changer l'ordre des choses.

Des opposants risquent d'être exposés à des procès inéquitables ou de «disparaître» après avoir été arrêtés — quand ils ne sont pas tout simplement abattus par la police et les «escadrons de la mort».

Le peloton d'exécution, la corde, la chaise électrique: voilà le sort qui attend des milliers de prisonniers.

Les crimes commis par les États sont des crimes contre l'humanité toute entière, mais les gouvernements trouvent toujours des excuses.

Les droits de la personne PEUVENT l'emporter — même quand tout semble s'y opposer. Nous pouvons en témoigner. Les choses peuvent changer.

Amnistie Internationale, créée en 1961, compte plus de 1 100 000 membres dans plus de 150 pays.

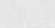



30 ANS Y'A TOUJOURS PAS DE QUOI FÊTER...

L'APPUIE AMNISTIE INTERNATIONALE 3516, avenue du Parc, Montréal, Qc, H2X 2H7

□ 15 \$ □ 30 \$ □ 50 \$ □ 100 \$ □ Autres: \_\_\_\_\_ \$

□ JE DESIRE RECEVOIR UN FORMULAIRE D'ADHESION A LA CARTE VISA/AMNISTIE

Mode de paiement: □ Chèque □ Mandat-poste □  □  □

N° de la carte \_\_\_\_\_ Nom \_\_\_\_\_ Adresse \_\_\_\_\_

Date d'expiration \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_ Profession: \_\_\_\_\_ Tél.: \_\_\_\_\_

N.B. Un reçu pour fins d'impression est émis automatiquement pour tous les dons de 10 \$ ou plus.

Nombre d'enregistrement: 0562454 59-08 26163



**HÂTEZ-VOUS  
ET  
ÉCONOMISEZ!**

**SOLDE  
SIMMONS  
CHARGÉ À PLEIN**

# MATELAS

## **MAXI SPÉCIAL**

1 place **159\$**  
2 places **179\$**  
Grand lit **199\$**

## **SIMMONS' MAXIPEDIC**

**MATELAS COQUILLE**  
1 place **189\$**  
2 places **249\$**  
Grand lit **279\$**

## **SIMMONS' Beautyrest**

**MATELAS  
CONFORT  
«BACK CARE»**  
Grand lit **379\$**

## **SIMMONS' MAXIPEDIC**

**MATELAS 512**  
2 places **289\$**  
Grand lit **329\$**

M E U B L E S

*Chez Pierre*  
LTEE

**«Plus fort que jamais»**

515, Boul. Bourque, Rock Forest  
(819) 864-4251

# La Régie rendrait une décision dans une semaine

□ Elle reconnaît que les producteurs et les acheteurs ont hâte d'être fixés sur le prix du sirop d'érable

Gérald PRINCE Drummondville

Il faudra environ une semaine pour que la Régie des marchés agricoles

statue sur le prix du sirop d'érable de cette année.

«Avec une pile semblable de documents, mentionne le président de la

Régie, Gilles Leblanc, il faudra faire vite pour tout passer en revue et rendre une décision», ajoute-t-il en montrant une liasse de dossiers et de con-

ventions qui s'étaient devant les quatre commissaires de la Régie.

M. Leblanc confie que la Régie rendra sa décision par écrit et que

tous les intervenants en recevront copie. Il constate que tous, acheteurs comme producteurs, ont hâte que la décision soit rendue pour que les

achats et les ventes des produits de l'érable suivent leurs cours sans délai. La décision de la Régie ne vaut que pour le prix du sirop de 1991, comme le veut son mandat, et doit être établie selon les différentes catégories de qualité du sirop. Par la suite, les producteurs et les acheteurs appliqueront des mécanismes, déjà prévus, pour fixer le prix du sirop inventu des trois années précédentes, soit depuis 1988, dont il reste encore des stocks à écouler.

## Dernière des douze journées

Hier, dernière des 12 journées d'audiences, la Régie a entendu quatre avocats plaider chacun leur cause, selon les intérêts de leurs clients, devant une cinquantaine de producteurs venus des quatre coins du Québec.

Pour Me Alain Garneau, représentant de la Coopérative des producteurs de sirop d'érable, la Régie ne doit pas trancher le prix en deux, comme elle pourrait être tentée de la faire pour satisfaire acheteurs et vendeurs. «En semblable matière, il ne faut pas appliquer le jugement de Salomon», déclare Me Garneau. Pour lui, il faut plutôt tenir compte au premier chef, des coûts de production et permettre aux producteurs de vendre, non pas en-dessous du prix coûtant comme cela se ferait si la Régie coupe le prix en deux, mais avec un niveau suffisamment élevé pour que les producteurs obtiennent un juste profit.

Quant aux producteurs représentés par Me Bernard Bastien, ils tiennent aussi à ce que soient fixés des montants de rétroactivité sur les conventions déjà signées.

Quant aux quelques 15 entreprises acheteuses, représentées par deux avocats, elles réclament la mise en application des conventions, signées entre elles, qui ont été déposées à la Régie au cours des audiences.

Par ailleurs, a appris La Tribune hier, les plaintes de séquestrations, déposées par une douzaine de personnes qui avaient vécu une manifestation des producteurs, le 2 mai, au Motel Universel de Drummondville, n'aboutiront pas à des plaintes au criminel. Avec les informations qui lui ont été confiées, le procureur de la Couronne, Me André Rompré, a avisé la police municipale qu'il n'y avait pas matière à poursuite criminelle et que les plaintes n'auront pas de suites en cour de justice. Du même coup, la police ferme son dossier et en avise les plaignants. A l'issue de l'audience du 2 mai, une soixantaine de producteurs avaient bloqué les issues de la salle pour protester contre les lenteurs de la Régie à prendre sa décision, manifestation qui avait duré une vingtaine de minutes.

## Au frais pour 199\$\*



Sidekick 2 portes

La climatisation Suzuki ne vous coûte que 199\$\* quand vous achetez une Sidekick 1991 neuve, 2 portes. Normalement vendu à plus de 1 400\$, ce système de climatisation, haute technologie et haute performance, est fabriqué au Japon spécifiquement pour la Sidekick 2 portes. Il est si efficace qu'il vous fait économiser de l'argent tout en vous gardant au frais. Et il est couvert par la garantie\* qui s'applique à tous les véhicules Suzuki:

3 ans, 80 000 km. Une aubaine incroyable... mais ce n'est là que la cerise sur le 4 x 4, qui est aussi muni d'une transmission manuelle à 5 rapports ou d'une transmission automatique; la Sidekick 2 portes a tout ce qu'il faut pour plaire. Une aubaine à ne pas manquer... quand on veut être au frais. Passez chez votre concessionnaire Suzuki participant... maintenant!

**SUZUKI**

*Au max!*

\*Le prix n'inclut pas les taxes. Offert sur les modèles JX et JLX seulement. †Voir le concessionnaire pour les détails de la garantie.

## Quoi de neuf? Un cellulaire pour neuf et quatre-vingt quinze.

# 9,95

par mois\*

**\*Joignez-vous au réseau Cantel pour une durée de 3 ans à seulement 24,95\$ par mois et Cantel partagera avec vous le coût de location de votre téléphone!**

Venez nous voir avant le 31 mai, et abonnez-vous au réseau Cantel pour trois ans. Vous profiterez du tarif mensuel Cantel de 24,95\$ pendant ces 3 années. Vous obtiendrez aussi 30 minutes de temps d'antenne gratuites par mois pendant la première année.

Mais il y a plus encore. Parce que Cantel partagera le coût de location à long terme de votre téléphone pour une période de trois ans, vous ne paierez que 9,95\$ par mois. Après cette période, le téléphone est à vous! Nous assumons aussi les frais d'installation et l'antenne.

Si vous recherchez un téléphone portatif, le tarif de location partagé avec Cantel est aussi incroyable. Seulement 19,95\$ par mois pendant 3 ans.



NOKIA

**CANTEL**

En action pour les gens qui bougent.™

**ROGERS™**

### Qui paye quoi?

	Location mensuelle du téléphone	Tarif mensuel du réseau	Facturation détaillée	Total
Valeur au détail	20,95\$	24,95\$	3,50\$	49,40\$
Cantel assume:	11,00\$	—	3,50\$	14,50\$
Vous ne payez que:	9,95\$	24,95\$	INCLUSE	34,90\$

Le prix comprend 30 minutes gratuites par mois de temps d'antenne pendant les 12 premiers mois, le Message Mobile™ amélioré pendant 3 mois (une valeur totale de 15\$), l'installation et l'antenne (une valeur totale de 160\$), une protection contre une hausse du tarif mensuel et d'utilisation à la minute pendant 3 ans. Les tarifs Cantel décroissent avec l'usage de 0,50\$/minute à 0,25\$/minute. Des rabais supplémentaires s'appliquent en période hors-pointe.

**N'attendez pas.  
L'offre prend fin le 31 mai 1991.**

**Encore du neuf!  
Un portatif Nokia P4000 pour 19,95\$ par mois.**

Modèle très compact, ne pèse que 500 grammes (17 onces). Il est muni d'une antenne rétractable et d'un étui robuste. Pile de longue durée permettant 1 heure 15 minutes de conversation et 14 heures en attente. Recharge rapide des piles en seulement une heure. Chargeur de piles gratuit. Seulement 19,95\$ par mois lorsque vous joignez le réseau Cantel pour 3 ans au tarif mensuel de 24,95\$. Le tarif comprend 30 minutes gratuites de temps d'antenne par mois, pendant un an.



La sécurité entre bonnes mains

## Maison des artistes: la Ville devrait en être le maître d'oeuvre

— Jean-Guy St-Roch

Drummondville (GP)

Au moment où commencent les travaux de réaménagement du parc St-Frédéric, le député Jean-Guy St-Roch estime qu'il s'agit là d'un premier jalon pour favoriser la vie des arts, grâce à la scène permanente qui y sera dressée.

«Je souhaite que cette future scène soit le premier jalon d'un important projet collectif pour ranimer le centre-ville», continue M. St-Roch, en mentionnant qu'il voit dans l'implantation d'une maison des artistes, un complément au réaménagement du parc St-Frédéric.

Pour le député provincial de Drummond, la maison des artistes serait un lieu où peintres et sculpteurs, en particulier, pourraient travailler, exposer des oeuvres et tenir des rencontres.

Aux yeux du député, ce projet donnerait un élan aux arts visuels, en excellente santé présentement, contribuant à augmenter la qualité, si encore c'est possible de le faire, et surtout la visibilité des artistes.

«Il y a bien sûr la galerie du Centre culturel, où l'on peut voir présentement la très belle production des artistes d'ici, mais, ajoute le député, il faudrait un local, ouvert à longueur d'année, pour assurer une permanence aux artistes, comme on en trouve ailleurs.»

M. St-Roch identifie deux sites possibles pour un tel local, mais refuse d'en rendre publiques les données pour l'instant, de façon à éviter toute spéculation. Pour lui, ce local pourrait être acquis par la ville et géré par un organisme regroupant des artistes reconnus, comme la Guilde, par exemple.

Le gouvernement du Québec pourrait participer, sous forme de support financier ou autre, à un tel projet.

Par le biais de l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), le gouvernement verse, pour le parc, 125 000 \$ sur les 280 440 \$ que coûteront les travaux, réalisés par Emile Fugère Construction. A ce propos, M. Fugère confirme que le kiosque permanent ne sera pas complété pour le Festival de folklore, début juillet, mais que l'ensemble du parc réaménagé, le sera.

## Agents Agréés CANTEL®

**Sherbrooke**  
King Cellulaire Inc.  
44 rue King est  
822-4529

**Sherbrooke**  
André Radio  
340 rue King ouest  
563-9744

**Magog**  
André Radio  
1903 rue Sherbrooke  
843-9551

# National

## Campagne des manufacturiers de cigarettes: Benoît Bouchard soutient qu'il ne peut rien faire

Helen BRANSWELL Ottawa (PC)

Le ministre de la Santé Benoît Bouchard a affirmé hier qu'il ne pouvait rien faire contre les manufacturiers de cigarettes qui incitent les fumeurs à protester contre les taxes qui s'appliquent sur le tabac.

«Je ne peux pas poursuivre les compagnies. C'est le conseil officiel que j'ai reçu du ministère», a dit M. Bouchard à l'extérieur des Communautés, commentant ainsi la campagne de 2 millions \$ qu'ont lancée la semaine dernière les trois plus importants manufacturiers canadiens de cigarettes.

Ils encouragent les fumeurs à pro-

tester contre les hausses continuelles des taxes touchant les produits du tabac, en écrivant aux députés et au premier ministre.

Ils fournissent par ailleurs aux fumeurs mécontents une carte de protestation, insérée dans quelque 50 millions de paquets de cigarettes. Comme tout courrier destiné aux députés, ces cartes peuvent être postées sans frais.

L'Association pour les droits des non-fumeurs s'est élevée contre cette campagne, alléguant qu'elle viole la Loi sur le contrôle des produits du tabac - qui limite l'information donnée sur les emballages au nom de la compagnie, à la marque de fabrique et aux mises en garde pour la santé.

Or, l'Association s'est montrée in-

satisfaite de la réponse de Benoît Bouchard. «Si ses avocats lui disent (...) que ce n'est pas une violation de la loi, je pense qu'il devrait engager de nouveaux avocats ou renvoyer à l'école ceux qu'il a actuellement», a déclaré David Sweenor, avocat du groupe de pression.

M. Bouchard a dit qu'il n'était pas d'accord avec la tactique utilisée par Imperial Tobacco, RJR MacDonald et Rothmans-Benson and Hedges. Mais il ne veut prendre aucune action juridique avant que ne soient terminées les procédures concernant la Loi

sur le contrôle des produits du tabac, présentement devant la Cour supérieure du Québec.

«Je crois que légalement (...) je pourrais agir, a-t-il dit. Mais je pense faire preuve de professionnalisme en attendant cette décision.»

M. Sweenor a répliqué que le «professionnalisme» du ministre pouvait envoyer un faux message à l'industrie internationale du tabac, laquelle, croit-il, tente d'intimider le gouvernement canadien afin qu'il revienne sur ses politiques fermes contre le tabagisme.

## Une fillette sauve son petit frère d'une mort certaine

Saint-Prospier (PC)

Une fillette de 8 ans a sauvé d'une mort certaine son petit frère de 18 mois alors qu'une automobile «conduite» par un bambin de deux ans et demi fonçait directement sur eux, dimanche, à Saint-Prospier, en Beauce.

L'affaire a eu lieu, vers 11 h, lorsque la mère du conducteur en herbe est allée rendre une courte visite à sa belle-mère demeurant sur la 127e Rue. La femme a laissé le garçon et sa soeur d'environ 5 ans dans son automobile en marche. Pendant son absence, le garçon a réussi à l'embrayer.

Six enfants âgés entre 18 mois et 10 ans jouaient près d'un carré de sable et une balançoire, quatre maisons plus loin, au bas de la rue.

La voiture a dévalé la pente, a tourné sur la 20e Avenue et s'est dirigée tout droit vers les enfants.

La balançoire a été arrachée au passage. L'automobile a terminé sa course contre une haie de cèdres après avoir passé sur le carré de sable.

Une des enfants, Vanessa Pruneau, 8 ans, a vu la voiture grimper sur le trottoir. Elle a raconté à sa mère avoir tout juste eu le temps d'agripper son petit frère qui continuait à jouer dans le sable.

La petite Vanessa est fière d'avoir sauvé son frère Yohann, 18 mois. «Sans son intervention, il serait sûrement mort, prétend sa mère, Francine Pruneau. Nous sommes chanceux de nous en sortir comme cela.»

Mme Pruneau a raconté que les enfants venaient de recevoir leur nouvelle balançoire. «Ils ont l'habitude de jouer à cet endroit à tous les jours», assure-t-elle.

Les quatre autres enfants n'étaient pas dans la trajectoire de l'automobile. Il s'agit des frères jumeaux de Vanessa et de deux voisins.

3 000 POINTS OFFERTS, CETTE SEMAINE, DANS LA TRIBUNE

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant:

**66468775**

Si non, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais, le 1 800 563 8688.

**CLUB Multi points**

La Tribune

LIRE LA TRIBUNE N'A JAMAIS ÉTÉ AUSSI EXCITANT!

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis. © 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. «Tous droits réservés» 29565

Fonds Hypothèques\*

**15%** 1 an

10,4% 3 ans  
10,0% 5 ans  
12,5% 10 ans

Rendement annuel composé au 26 avril 1991

Le rendement passé ne donne pas forcément une indication du rendement futur.

\* Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa.

**Fiducie Desjardins**  
POUR GÉRER L'AVENIR

JEU-CONCOURS La Tribune

**VOTRE ÉPICERIE**

A NOS FRAIS

GAGNEZ 100\$ d'épicerie

Chaque semaine Du 13 mai au 30 août 1991

**5 BONS D'ÉPICERIE**

d'une valeur de 50 \$ ou 100 \$ (si abonné) seront offerts et ce pendant 16 semaines pour un total pouvant atteindre 8 000\$

COMMENT PARTICIPER:

1 - Tous les jours, du lundi au vendredi, jusqu'au 29 août inclusivement, La Tribune publiera un coupon de participation que vous n'aurez qu'à compléter en inscrivant vos nom, adresse, téléphone et en précisant si vous êtes abonné ou non à La Tribune. Vous devrez en plus mentionner le nom et l'adresse de votre épicerie préférée.

2 - Tous les vendredis, du 17 mai au 30 août 1991, soit 16 vendredis, nous procéderons au tirage au sort de 5 coupons parmi tout le courrier reçu pendant la semaine. Cinq personnes mériteront un bon d'épicerie d'une valeur de 50\$ à leur épicerie préférée. Si elles sont abonnées à La Tribune, la valeur du bon d'épicerie doublera automatiquement pour atteindre 100\$. \* Vérification faite sur liste d'abonnés.

FAIRE PARVENIR LE COUPON PARTICIPANT À:  
CONCOURS «VOTRE ÉPICERIE À NOS FRAIS»  
La Tribune, C.P. 2450  
Sherbrooke, Québec, J1J 4H3 28778

**COUPON DE PARTICIPATION**

NOM: \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_  
CODE POSTAL: \_\_\_\_\_ TÉL.: \_\_\_\_\_  
Nom et adresse de votre épicerie: \_\_\_\_\_

ABONNÉ \* Règlement disponible à La Tribune  NON-ABONNÉ

# TOYOTA

## VOS RÊVES SE RÉALISENT ICI



**VOICI LES JOURS DOLLARS DE RÊVE TOYOTA!**

Procurez-vous la brochure de rêves Toyota dès aujourd'hui!

Tous les détails se trouvent dans la Brochure de rêves Toyota que vous recevrez par la poste ou que vous pouvez obtenir dès aujourd'hui chez votre concessionnaire Toyota participant. Voyez par vous-même comment les jours Dollars de rêve Toyota peuvent transformer vos rêves en réalité.

À VOUS DE CHOISIR.

À l'achat de certains modèles Toyota 1991 neufs, vous obtiendrez jusqu'à 1000 Dollars de rêve Toyota. Vous pouvez utiliser vos Dollars de rêve Toyota à votre choix, pour de l'équipement optionnel extraordinaire (climatiseur, lecteur de disque compact, et autres), de superbes cadeaux (ordinateur portatif, bâtons de golf, et autres), et même des voyages exotiques (et ce n'est pas tout!). Vous n'avez qu'à laisser la Brochure de rêves Toyota vous guider.

\* Les clients doivent acheter et prendre livraison de leur véhicule entre le 2 mai et le 2 juillet 1991 pour avoir droit aux Dollars de rêve Toyota. Cadeaux sujets à leur disponibilité. Aucune substitution permise. Les Dollars de rêve Toyota n'ont pas de valeur de rachat au comptant.

<b>BOUCHERVILLE</b> Toyota Duval 1175, Ampère 655-2350	<b>BROSSARD</b> Brossard Toyota 8855, Taschereau 445-0577	<b>CANDIAC</b> Candiac Toyota 185, de l'Industrie 659-6511	<b>CHAMBLY</b> Chambly Toyota 2269, Chambly 658-4334	<b>CHÂTEAUGUAY</b> Châteauguay Toyota 25, Industriel 692-1200	<b>COWANSVILLE</b> Cowansville Toyota 397, Rivière 263-8888	<b>DRUMMONDVILLE</b> Toyota Drummondville 1750, Mercure 477-1777	<b>GRANBY</b> Estrie Toyota 6, Irwin 378-8404	<b>ÎLE PERRÔT</b> Île Perrôt Toyota 430, Grand Boulevard 453-2510	<b>JOLIETTE</b> Joliette Toyota 357, Barrette 759-3449
<b>LACHUTE</b> Lachute Toyota 1070, Principale 562-6662	<b>LAVAL</b> Chamadey Toyota 3665, Saint-Martin O. Chamadey 687-2634	<b>Vimont</b> Toyota 255, St-Martin E. 668-2710	<b>MAGOG</b> Toyota Magog 224, route 112 843-9883	<b>MONT-LAURIER</b> Claude auto 330, Paquette 623-3511	<b>MONTREAL MÉTRO</b> Alix Toyota 6807, de Lorimier 376-9191	<b>Chassé</b> Toyota 819, Rachel E. 527-3411	<b>Fairview</b> Toyota 12, Auto Plaza Pointe-Claire 694-1510	<b>Houle</b> Toyota 9080, Hochelaga 351-5010	<b>Longueuil</b> Toyota 939, Taschereau 679-1890
<b>Pointe-aux-Trembles</b> Toyota 11700, Principale E. 640-1474	<b>St-Laurent</b> Lexus Toyota 3333, chemin Côte de Liesse 747-9811	<b>St-Léonard</b> Lexus Toyota 7665, Lacordaire 252-1373	<b>Spinelli</b> Lexus Toyota 561, Saint-Joseph Lachine 634-7171	<b>Toyota Centre-Ville</b> 1922, St-Catherine O. 935-6354	<b>Toyota Pie IX</b> 9390, Pie IX 329-0909	<b>Woodland</b> Toyota Verdun 1000, Woodland 761-3444	<b>REPERTIGNY</b> Repentigny Toyota 142, Notre-Dame 581-3540	<b>RICHMOND</b> Toyota Richmond 159, route 116 826-5923	<b>ST-EUSTACHE</b> Toyota 160, Dubois 473-1872
<b>SAINT-HYACINTHE</b> Angers Toyota 3395, L'Armboise 774-9191	<b>SAINT-JEAN</b> Dery Toyota 1035, Séminaire N. 871-3817	<b>ST-JÉRÔME</b> Toyota St-Jérôme 1150, des Laurentides 438-1255	<b>STE-AGATHE</b> Toyota 2350, route 117 326-1044	<b>SAINTE-THÉRESE</b> Blainville Toyota 120, Desjardins E. 435-3685	<b>SHAWINIGAN</b> Mauricie Toyota 8853, des Héberts 539-8393	<b>SHERBROOKE</b> Relais Toyota 2059, King O. 563-6622	<b>SOREL</b> Automobile Pierre Lefebvre 210, Poliquin 742-4596	<b>TERREBONNE</b> Automobiles L.G. Léveillé 501, Terrebonne 471-4117	<b>TROIS-RIVIÈRES</b> Trois-Rivières Toyota 5110, Jean XXIII 374-5323
<b>VALLEYFIELD</b> G. Couillard Automobile 460, Larocque 373-0850	<b>VICTORIAVILLE</b> Toyota Victoriaville 163, Bois-Franc S. 758-8235								

**On tient nos promesses**

Votre concessionnaire

# TOYOTA

## L'UNIQUE PORTE DE GARAGE ISOLÉE AU POLYURÉTHANNE SANS CFC

### THERMACORE



#### LES AVANTAGES THERMACORE

- Fabrication supérieure
- Solidité et sécurité
- Économise l'énergie
- Protège l'environnement
- Garantie contre le craquelage, le fendillement, la délamination et la détérioration due à la rouille.
- \* Consultez notre programme de garantie détaillé

**EN PROMOTION**

En vigueur jusqu'au 15 juillet 1991



Présentez le logo écologique et obtenez une télécommande supplémentaire gratuitement.

(A l'achat d'un ouvre-porte électrique OHD450)



PORTES Manufacturées et installées par les professionnels de

**MACKIE INC.**

PORTES DE GARAGE  
160, rue LÉGER, SHERBROOKE

A votre service depuis 1960  
ESTIMATION GRATUITE 28454

(819) 566-7003

## La cour annule la renonciation d'une épouse au patrimoine familial

Montréal (PC)

La loi 146, tellement décriée il y a encore six mois par la Chambre des notaires, commence à forcer les magistrats à se prononcer à son sujet et à départager des époux opposés.

Hier, au palais de justice de Montréal, c'est le juge Paul Trudeau, de la cour supérieure, qui rendait un jugement dans lequel il annule «la convention relative au patrimoine familial» par laquelle une épouse renonçait à sa part des avoirs familiaux tels que décrite dans la loi 146.

Pourtant, cette renonciation avait été conclue avant la date limite du 1er janvier dernier qu'avait imposée le gouvernement. Tous ceux qui se sont mariés après le 30 juin 1989 ou qui n'ont pas refusé devant notaire, avant le 1er janvier, de s'assujettir à cette loi, tombent sous le coup de ce texte légal.

Or, une dame avait consenti, le 12 octobre 1989, à renoncer au patrimoine familial, à la demande de son mari. La même journée, il quittait la maison pour n'y plus revenir. Pour expliquer les raisons qui l'ont poussé à agir de la sorte, la dame expliquait au tribunal qu'elle était tannée de la chicane et qu'elle n'en pouvait plus. Pourtant, elle renonçait à ses droits sur un patrimoine familial évalué à 300 000 \$. De son côté, le mari affirmait qu'il voulait que sa femme signe ce document parce qu'il voulait «garder le contrôle de ses affaires».

Le juge, examinant toute l'affaire, cite des experts qui se sont penchés sur la loi 146, soulignant particulièrement un passage où il est dit que «puisque l'article 462.11 c.c.q. permet d'attaquer la renonciation faite par acte notarié, pour quelle raison le non-assujettissement fait également par acte notarié et équivalent à une renonciation ne serait-il pas visé? Dans les deux cas, les circonstances et les résultats peuvent être les mêmes; seul le véhicule sera différent».

Ce principe, le magistrat le fait sien et il ajoute qu'il est d'avis que la «loi sur le patrimoine familial est une loi remédiate en vertu de laquelle le législateur a voulu que toutes les injustices souffertes par l'époux le plus faible soient réparées au moment du divorce, de la séparation, de l'annulation ou du décès; le législateur a choisi un moyen radical et a, d'un trait de plume, rendu un époux qui n'a rien propriétaire de la moitié du patrimoine familial».

Conséquemment, le juge a annulé la convention inscrite par le notaire, convention dans laquelle la femme disait admettre que son contrat de mariage s'appliquait, plutôt que le partage du patrimoine familial.

## Tué par des émanations provenant de déchets

Montréal (PC)

Un employé dans la vingtaine de la firme Legault et Touchette, un entrepreneur général, est mort, hier matin, après avoir respiré des émanations toxiques provenant de la décomposition des déchets au centre de tri des déchets de la Ville de Montréal à la carrière Miron.

L'homme était occupé à installer un système de tuyauterie dans un puits de ventilation de la carrière Miron destiné à capter les émanations de gaz issues de la décomposition des déchets.

C'est pendant l'installation de la tuyauterie que l'accident est survenu. Apparemment l'homme aurait voulu récupérer son casque de protection qui était tombé dans le puits de ventilation. Il serait, semble-t-il, remonté, puis redescendu dans le puits. Après un certain temps, ses compagnons de travail n'ayant plus aucun signe de vie de sa part se sont inquiétés de sa disparition. Ils l'ont finalement retrouvé inconscient au fond du puits.

Transporté d'urgence à l'hôpital Saint-Michel, le jeune homme devait toutefois rendre l'âme environ deux heures plus tard.

Il n'a cependant pas été possible d'obtenir des informations du côté de l'employeur du jeune homme.

La Commission de la santé et de la sécurité au travail a institué une enquête tout comme le coroner.

## Plainte de conduite en état d'ébriété autorisée contre la juge Pelletier

Montréal (PC)

Le bureau des procureurs de la cour municipale de Montréal, après examen du rapport de police et rencontre avec les principaux témoins, a autorisé, hier matin, la plainte criminelle contre la juge Céline Pelletier, de chambre criminelle de la cour du Québec, arrêtée pour avoir conduit sa voiture en état d'ébriété, le 12 mai dernier, dans le quartier Rosemont.

#### Accusée

Mme Pelletier comparaitra, le 31 juillet, en cour municipale de Montréal pour être accusée par voie «sommaire» d'avoir conduit avec des facultés affaiblies par l'alcool.

Si elle est reconnue coupable, elle devra payer une amende d'au moins 300 \$ et d'au plus 2000 \$; son permis de conduire serait également révoqué pour une période d'un an. Techniquement, elle serait passible d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à six mois, mais en pratique, les peines de prison ne sont infligées qu'aux récidivistes.

Selon les informations policières, Mme Pelletier, qui avait heurté un cycliste (légèrement blessé), a enregistré au test un taux d'alcoolémie de 231 mg par 100 ml de sang.

#### Elle siège

La juge de 46 ans, qui a été admise à la magistrature en octobre 1984, continue présentement de siéger normalement à la chambre criminelle de la cour du Québec, sauf dans les causes de facultés affaiblies.

# AUX 6 400 000 FUMEURS DU PAYS

## 4<sup>20</sup>\$\* de taxes du paquet de cigarettes... ce n'est pas juste!

# Dites-le au gouvernement : les fumeurs comptent!

Voici la RÉPARTITION DES TAXES qui vous sont imposées sur un paquet de 25 cigarettes :

Gouv. fédéral : 2,33\$  
Gouv. provincial : 1,87\$  
Total des taxes : 4,20\$\*

Dès le 1er janvier 1992, le total de la taxe augmentera de 32 cents le paquet.

\* Le total des taxes et le coût au consommateur varient par province. Ces taxes sont basées sur un coût final au consommateur de 5,77 \$ au Québec.

**TAX PROTEST  
OPPOSITION À LA TAXE**

Complete form below and drop in mail. Remplir le carton ci-dessous et le mettre à la poste.

<p>I am of voting age. I want you to stop the unfair taxation of tobacco products in Canada. What are you going to do about it? I expect a reply.</p> <p>My comments Mes commentaires : _____</p> <p>Name Nom : _____</p> <p>Address Adresse : _____</p> <p>Postal Code Code postal : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Je suis majeur(e). Je vous demande de cesser de taxer injustement les produits du tabac au Canada. Qu'allez-vous faire à ce sujet? J'attends votre réponse.</p>
--	--

Voice your opinion as many times as you wish. Exprimez votre opinion autant de fois que vous le désirez.

### VOICI COMMENT PROTESTER... SANS FRAIS!

1. Cette carte de protestation sera bientôt imprimée à l'intérieur de la plupart des paquets de cigarettes. Sortez-la ou demandez-la à un comptoir de tabac.
2. Inscrivez (en lettres majuscules) vos nom et adresse et signez.
3. Détachez les quatre côtés le long du pointillé et posez la partie imprimée du centre. AUCUN TIMBRE NÉCESSAIRE : la Société canadienne des postes livrera votre carte au premier ministre GRATIS!

Exprimez votre opinion aussi souvent que vous le voulez. Exigez une réponse.



Conseil canadien des fabricants des produits du tabac et Syndicat international des travailleurs et travailleuses de la boulangerie, confiserie et du tabac, Les tabaculteurs du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, Association nationale des distributeurs de tabac et de la confiserie, Société pour la liberté des fumeurs.

VOYAGE DE GROUPE  
7 à 24 passagers  
PENSEZ

LOCATION  
**Pelletier**  
AUTOS • CAMIONS • EQUIPEMENT

566-0727

1979, rue King est, Sherbrooke

## Plan directeur fédéral pour éliminer la publicité environnementale trompeuse

Robert LAFAMME Québec (PC)

Cherchant à éliminer la publicité environnementale trompeuse, le gouvernement fédéral encouragera les entreprises à utiliser un vocabulaire plus conforme à la réalité.

De passage à Québec hier, le ministre des Consommateurs et des Sociétés, Pierre Blais, a annoncé la mise en place d'un plan directeur qui guidera l'utilisation des termes environnementaux sur les étiquettes des produits et dans la publicité, mais qui ne prévoit aucune sanction à l'endroit des contrevenants.

«Nous nous attendons à ce que l'industrie respecte les principes directeurs. Sinon, nous prendrons les moyens qui s'imposent», a-t-il affirmé, en marge du congrès du Conseil canadien de distribution alimentaire.

Le ministre Blais a rappelé l'existence de la Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation et la Loi sur la concurrence, qui protègent le consommateur. «Avant d'appliquer les lois, nous voulons donner la chance aux auteurs», a-t-il mentionné.

«Les principes directeurs constituent une première étape, a repris M. Blais. Nous procéderons des révisions à la lumière des nouvelles technologies, des besoins du marché et de l'évolution du dossier environnemental.

«Pour assurer l'efficacité du système, nous aurons besoin de la coopération des industriels, des consommateurs, des environnementalistes et des paliers de gouvernement. Jusqu'à maintenant, la dizaine de cas qui nous ont été soumis ont été réglés volontairement», a-t-il fait savoir.

«De toute façon, le groupe de travail ayant élaboré les principes directeurs représente plusieurs manufacturiers, détaillants et distributeurs canadiens. La caution qu'il accorde aux principes et leur engagement à les faire respecter contribueront grandement à améliorer la situation», a-t-il avoué.

D'après le ministre des Consommateurs et des Sociétés, le marketing vert a pris une telle ampleur au cours des dernières années qu'on ne sait plus trop à quoi s'en tenir, tant chez le consommateur que dans l'industrie, quant à la signification réelle des allégations environnementales.

Les quatre principes fondamentaux, qui font appel à l'honnêteté, à la clarté et, dans le doute, à la retenue sont: 1) l'industrie est responsable d'assurer la conformité des allégations avec la législation; 2) les consommateurs ont la responsabilité d'utiliser l'information afin d'augmenter leur rôle sur le marché; 3) les allégations ne pouvant être supportées par des renseignements ou des essais crédibles ne devraient pas être utilisés; et 4) on doit préciser si les allégations s'appliquent au produit ou aux matériaux d'emballage.

Le consommateur se trouve souvent devant des affirmations qui ne signifient rien, lorsqu'il les examine de plus près. Des expressions vagues telles que «sans danger pour l'environnement», «ozone-sûreté» ou «vert» n'ont aucune signification sans l'appui de données scientifiques précises.

«Par exemple, a expliqué le ministre, le mot «recyclé» devra être accompagné d'indications quantitatives qui permettront au consommateur de savoir quel pourcentage du produit est fabriqué à partir de matière recyclée.»

Dans la même veine, si le fabricant indique qu'un produit est recyclable, il faut qu'il y ait une possibilité réelle que le produit sera recyclé.

# L'ex-proprétaire du Le Baron veut un casino à Mirabel

Rollande PARENT Montréal (PC)

Les promoteurs de l'implantation d'un casino sur les terrains de l'aéroport international de Mirabel sont confiants d'obtenir le feu vert du gouvernement du Québec, si le choix du lieu se fait en fonction de la rentabilité, de la sécurité et de l'impact social minimal sur la population environnante.

Telle est la conviction défendue hier en conférence de presse par M. André Gamache président à la fois de la Chambre de commerce régionale Mirabel des Mille Îles et de la Corporation de promotion à Mirabel.

Selon les informations obtenues, le

casino à Mirabel serait construit à côté de l'hôtel Le Château Mirabel au coût de 10 millions \$ à 15 millions \$ par le propriétaire de l'hôtel, Jacques Corbeil, de Valleyfield.

M. Corbeil est devenu propriétaire de l'hôtel Le Château Mirabel, il y a cinq ans. Il a déjà possédé l'hôtel Le Baron, à Sherbrooke et Trois-Rivières et l'hôtel Le Président, à Sherbrooke.

Le maire Hubert Meilleur, de Ville de Mirabel, où vivent 20 000 personnes appuie le projet de même que le commissaire industriel Jean-Luc Riopel de la Corporation de développement économique de Mirabel.

Achalandage

Selon les arguments présentés

hier, l'aéroport de Mirabel situé à 55 kilomètres de Montréal et à 30 kilomètres de Laval, au carrefour des autoroutes 13 et 15 constitue un lieu idéal pour un casino parce que l'achalandage annuel y est de 5 millions de personnes, soit les 2,5 millions qui y transitent et les autres qui les accompagnent.

Comme l'attente moyenne de la clientèle internationale, touristique et d'affaires est de trois heures, le casino pourrait attirer des rentrées de devises étrangères.

De plus, outre les 3 millions de personnes de la grande région de Montréal, M. Gamache estime que 20 millions de personnes sont à moins d'une heure de vol de Mirabel.

Par contre, comme le transport en commun y est inexistant, les démunis n'y auront pas l'accès facile, fait-on valoir.

Sécurité

Au plan de la sécurité, l'endroit est déjà contrôlé par la Gendarmerie royale du Canada, la Sûreté du Québec et les policiers de Mirabel et se situe à l'extérieur des réseaux de drogue ou de prostitution présents dans la métropole.

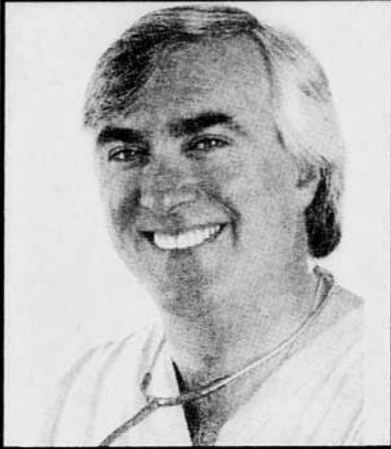
«On ne peut pas faire le trottoir à

Mirabel», a dit le maire Hubert Meilleur.

L'établissement d'un casino juste à côté de l'hôtel Château Mirabel pourrait stimuler l'activité de cet établissement qui n'a pas fait de profits nets au cours des cinq dernières années.

Au plan des retombées économiques, le maire de Mirabel estime que l'implantation d'un casino créerait 150 emplois dans la région et des retombées fiscales annuelles de 300 000 \$.

**CONFÉRENCE DU Dr. LAPOINTE  
CE SOIR, 19h30**



Docteur Gilles Lapointe

Dans le cadre de l'Opération Enfant Soleil qui se déroulera les 1er et 2 juin prochains, RE/MAX Sherbrooke présente une conférence du célèbre Docteur Gilles Lapointe. Ayant pour thème: La recherche d'une meilleure qualité de vie, cette soirée conférence sera une source de motivation pour le grand public. Comme on le sait, Gilles Lapointe est très connu, entre autre par le biais de son émission à la télévision. Par de nombreux exemples et une foule d'expériences vécues, il donnera au public des trucs pour savoir produire sans se détruire. Bien sûr, il ne terminera pas sans nous interpréter un petit quelque chose de son cru, accompagné par sa guitare! Soyez du nombre! Profitez des grandes richesses de ce conférencier tout en faisant votre don pour l'Opération Enfant Soleil. Tous les profits de l'événement seront versés à cet organisme. Billets en vente actuellement.

**AU CENTRE CULTUREL  
de l'Université  
de Sherbrooke**

29490

**3 000 POINTS  
OFFERTS, CETTE SEMAINE,  
DANS LA TRIBUNE**

Si vous êtes membre du CLUB, entrez le code suivant :

**17808097**

Sinon, composez, à Montréal, le 251-8688 ou, sans frais,  
le 1 800 563-8688.

**CLUB Multi points**

**La Tribune**

**LIRE LA TRIBUNE N'A JAMAIS ÉTÉ  
AUSSI EXCITANT!**

Il est strictement interdit de reproduire (par tout moyen) les codes du CLUB MULTI-POINTS. Seuls les partenaires autorisés peuvent les reproduire. Les contrevenants seront poursuivis.  
© 1991 Le Groupe Vidéotron Inc. Tous droits réservés.

29565

# Plymouth Dodge Sundance/Shadow

## Plus que jamais, des valeurs imbattables.



Une offre spéciale de Chrysler. Un incroyable programme de protection des véhicules neufs.

**3 ANS/80 000 KM\***

**PLUS**

La célèbre garantie Chrysler **7/15** sur le groupe motopropulseur\*\*. La plus longue dans sa catégorie.

**PLUS**

**Taux de crédit  
du fabricant**

OU

**750\$**

de remise en argent\*\*\*

**PLUS**

La meilleure économie de carburant.

Les Sundance et les Shadow parcourent 45 m/g (6,3L/100 km) sur la grande route et 30 m/g (9,5L/100 km) en ville. Une performance supérieure à celles des Cavalier, Sunbird, Tempo, Topaz, Corolla et Escort†.

Des économies pouvant atteindre

**1000\$**

sur des ensembles d'accessoires en option††.

## L'Avantage Chrysler

Réalisez des économies sur tous nos modèles de voitures et camions, et profitez d'autres avantages chez les concessionnaires Chrysler du Québec.



\*Programme Plan d'Or 3 ans ou 80 000 km. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Offre d'une durée limitée.  
\*\*Garantie limitée de 7 ans ou 115 000 km sur le groupe motopropulseur. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.  
\*\*\*Ces offres sont mutuellement exclusives et ne s'adressent qu'aux particuliers achetant au détail. Les demandes de crédit pour un terme maximal de 48 mois sont conditionnelles à l'approbation de Chrysler Credit Canada Inc. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails. Les véhicules doivent être achetés et livrés à partir du stock actuel des concessionnaires du 8 mai 1991 jusqu'à la fin de l'offre telle que déterminée par Chrysler Canada Inc. Seule l'offre de remise en argent est applicable dans le cas des véhicules livrés à long terme à des particuliers.  
†Avec un moteur de 2.5 litres offert en option. Guide de consommation de carburant 1991 de Transport Canada.  
††Les économies associées aux ensembles d'accessoires sont établies d'après le prix de détail suggéré par le fabricant pour ces accessoires lorsqu'ils sont achetés séparément. Voyez votre concessionnaire pour tous les détails.

**CORRECTION**

## EATON

Encart Eaton «En beauté sous le soleil» dans La Tribune du mercredi 15 mai 1991.

Verso 1-4: Crème bronzante et crème totale Juvena. Devrait être: 70 ml.

Eaton s'excuse de tout inconvénient. 29518

**CORRECTIONS**

## EATON

Encart Eaton de mai dans La Tribune du mercredi 15 mai 1991.

10 M-M1: Devrait être: M: (Hors photo). Lave-vaisselle Viking Eaton. Modèle DU301. 439.99 ch.  
M1: (Modèle représenté). Lave-vaisselle Viking Eaton DC351. 499.99 ch.

14 A: Serviettes de plage, non offertes.

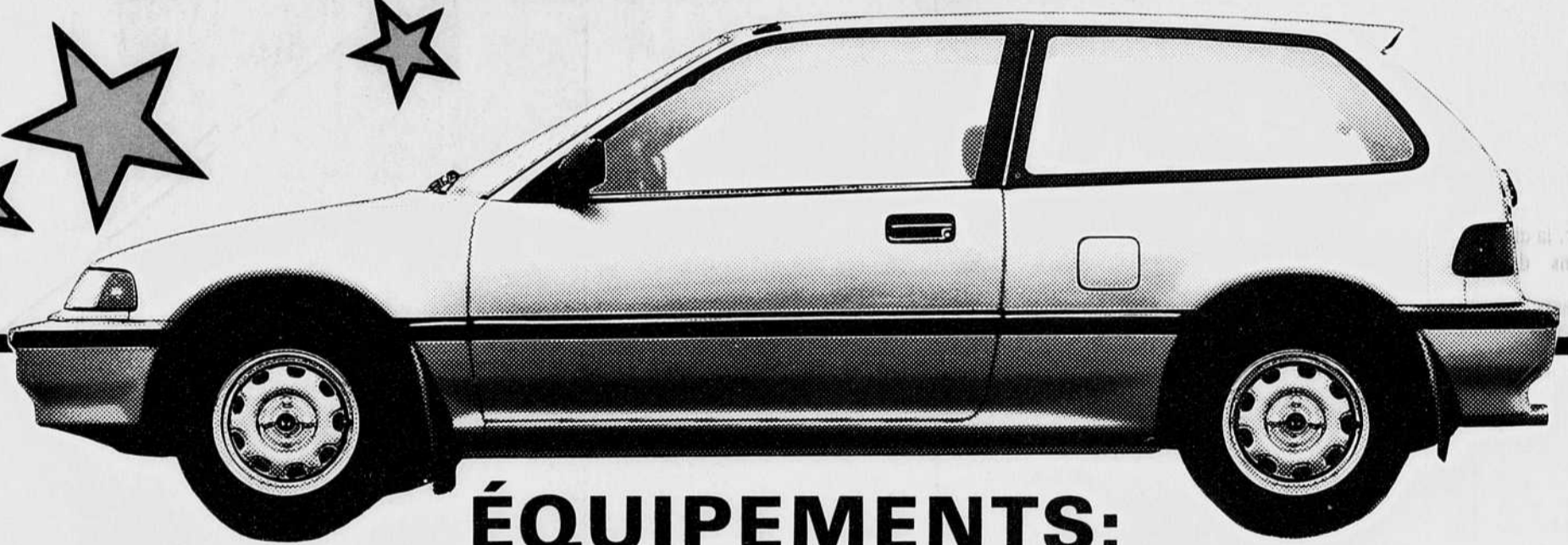
Eaton s'excuse de tout inconvénient. 29519

# PARTICIPEZ AU MOIS RECORD!

## LA MAGIE DE CHEZ ECONAUTO HONDA MAI!

### DERNIÈRE SEMAINE

### HONDA CIVIC DX 1991, 2 PORTES



#### ÉQUIPEMENTS:

- Colonne de direction réglable
- Compteur journalier
- Télécommande de 1 trappe d'essence
- Banquette arrière à dossiers jumelés rabattables
- Télécommande du hayon
- Essuie-glaces à 2 vitesses
- Compartiment à monnaie
- Éclairage d'accueil
- Moquette intégrale
- Dégivreur de lunette

- Chauffage à grand rendement et ventilateur à 4 vitesses
- Désembueurs de glaces latérales
- Fixations pour siège d'enfant
- Allume-cigarettes
- Miroir sur le pare-soleil droit
- Rétroviseur jour-nuit
- Éclairage de l'espace utilitaire
- Minces phares encastrés à halogène
- Phares de jour

- Moulures de protection latérales
- Rétroviseurs à télécommande
- Couvre-pare-chocs et bouclier avant et arrière en matériel amortisseur anticorrosion
- Passage des roues avant en matériau anticorrosion
- Peinture protectrice spéciale sur les panneaux latéraux inférieurs
- Essuie-glace/lave-glace de lunette
- Glaces teintées
- Embout d'échappement chromé.

Prix de détail: 10 995\$

— 1 000\$ de rabais

PRIX MAGIQUE:

# 9 995\$

ou 199<sup>95</sup>\$/mois \*

OBTENEZ  
EN PLUS

# 700\$

## DE MIEUX!

Rencontrez un de nos représentants pour plus de détails.



## ÉCONAUTO

*l'équipe gagnante*

2615 King ouest, Sherbrooke

**566-5322**

SERVICE ET  
PIÈCES  
OUVERT

du lundi au vendredi  
jusqu'à 22 h 00

\* t.t.p. en sus, bail de 60 mois sujet à approbation de crédit. Limite de 120 000 km.